

RAPPORT **D'ACTIVITÉ** 2025





ÉDITO SOMMAIRE



2025 en un coup d'œil	4
Focus sur 6 décisions	5
Le projet de territoire	6-7

UN TERRITOIRE... ATTRACTIF & SOLIDAIRE

Le développement économique	9-11
Le développement touristique	12-13
L'action sociale	14
La petite enfance	15
L'accompagnement des personnes âgées	16
L'accueil des gens du voyage	17
L'action culturelle	18
La natation scolaire	19

UN TERRITOIRE... SOBRE & DURABLE

La transition écologique et climatique	21
L'aménagement et l'urbanisme	22
L'habitat	23
Les mobilités	24
L'application du droit des sols (ADS)	25
Le patrimoine naturel et paysager	26
La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations	27
L'assainissement	28-29
La voirie	30-31
La gestion durable du patrimoine bâti	32-33
Les services techniques communs	34-35

DES MOYENS POUR AGIR

Les services communautaires	37
Les ressources humaines	38-39
Les finances	40-42
La commande publique	43
Le juridique et les assurances	43
Les moyens généraux	44
Les archives	44
Le système d'information géographique (SIG)	45
Les ressources numériques	46
La communication	47

À lire dans le
RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE



2025 : les fondations d'une transformation durable

L'année 2025 marque l'aboutissement d'un cycle. Depuis plusieurs années, nous avons posé les fondations d'une action publique structurée et cohérente pour faire face aux enjeux climatiques et sociaux de demain. Ce rapport témoigne de cette maturation.

En effet, nous avons finalisé cette année des outils stratégiques qui guideront notre territoire pour la décennie à venir : Plan de Mobilité Simplifié, Programme Local de l'Habitat, études de requalification de nos zones d'activités, schéma directeur des énergies, évaluation environnementale de nos politiques publiques... Ces schémas directeurs ne sont pas de simples documents administratifs. Ils dessinent un cap clair pour transformer durablement notre manière d'aménager, de se déplacer, de consommer.

Ce qui compte, c'est ce que produisent concrètement ces stratégies : des liaisons cyclables en cours de réalisation, des nouveaux modes d'habitat soutenus financièrement, des stations d'épuration modernisées comme à Juigné-sur-Loire ou aux Alleuds en 2025, une agriculture locale renforcée, des zones d'activités repensées pour concilier économie et environnement, etc.

La transition ne peut se faire sans les habitants, les associations, les entreprises. C'est pourquoi nous avons créé le fonds de soutien aux initiatives citoyennes, accompagné les salariés de Lanserre dans l'évolution de leurs mobilités, ou encore associé le Conseil de développement à la réflexion sur des projets structurants.

Cette année, nous avons aussi souhaité rendre notre action plus lisible. L'intercommunalité reste trop souvent abstraite. La conférence publique organisée en 2025 a permis d'expliquer nos missions et notre rôle au quotidien. Parce qu'une politique n'est efficace que si elle est comprise.

L'année s'achève avec des indicateurs financiers sains et une capacité d'investissement préservée. Les bases sont solides pour poursuivre la transformation en Loire Layon Aubance.

Je vous invite à découvrir le détail de ces réalisations et les perspectives qu'elles ouvrent pour demain.

Marc Schmitter,
Président de la Communauté
de communes Loire Layon Aubance

La publication du rapport d'activité de la Communauté de communes Loire Layon Aubance est l'occasion de dresser un bilan des réalisations de l'année écoulée, de mesurer l'avancement des chantiers et de partager les perspectives et projets à venir de notre Communauté de communes.

Outil de transparence et de dialogue, ce rapport permet de mieux connaître et suivre l'action publique locale, d'en évaluer l'impact et d'enrichir le débat démocratique pour améliorer continuellement les politiques menées par notre collectivité.

La transition écologique et climatique constituant un défi prioritaire pour les élus communautaires, la politique menée pour adapter et préserver notre territoire face aux enjeux climatiques fait l'objet d'un document dédié : le rapport de développement durable, joint à cette publication.

Ces deux documents sont complémentaires et doivent être consultés conjointement pour obtenir une vision globale et complète de l'action de la Communauté de communes Loire Layon Aubance en 2025.



2025

EN UN COUP D'ŒIL



Le MuMo x
Centre Pompidou
est venu à nous

Inauguration de la station
d'épuration de Juigné-sur-Loire
(Les Garennes-sur-Loire)



Rencontres
et animations
inter-entreprises



Atelier de concertation du Plan de
Mobilité Simplifié avec des habitants
et acteurs du territoire



Grand Défi Biodiversité



Inauguration de l'œuvre
du Fil artistique paysager
« À l'ombre de l'obélisque »

2025

FOCUS SUR 6 DÉCISIONS



CONSEIL DU 16 JANVIER

› FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CITOYENNES POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Convaincue que les défis environnementaux et climatiques mobilisent l'ensemble des acteurs, la Communauté de communes a créé un dispositif de soutien aux « Initiatives citoyennes accélératrices de la transition écologique et climatique ». Avec une enveloppe de 6 000 € en 2025, ce fonds vise à donner un coup de pouce aux actions concrètes et exemplaires portées par les habitants et les associations du territoire.



› FONCIER AGRICOLE : FACILITER L'INSTALLATION D'AGRICULTEURS

Face aux enjeux de transmission et d'accès au foncier, la Communauté de communes a créé en 2024 un dispositif de soutien aux communes pour la réalisation d'études du foncier agricole. Inscrite dans le Projet Alimentaire Territorial, cette démarche vise à identifier les opportunités d'installation, favoriser les cultures durables et développer les circuits courts. En 2025, une enveloppe de 36 000 € permet d'accompagner deux communes avec une prise en charge de 60 % du coût de l'étude.



CONSEIL DU 13 FÉVRIER

› GUICHET UNIQUE PETITE ENFANCE

Conformément à la loi pour le Plein emploi de 2023, la Communauté de communes a créé en 2025 le Service Public de la Petite Enfance, officialisant son rôle d'autorité organisatrice. Ce dispositif s'appuie sur un Guichet unique - Relais petite enfance qui garantit aux familles une information fiable et actualisée sur l'offre d'accueil et les questions liées à la parentalité. Il recense les besoins du territoire, coordonne l'offre publique et privée, et garantit la qualité de l'accueil pour tous les enfants de moins de 3 ans.



CONSEIL DU 20 MARS

› FONDS DE SOUTIEN POUR ENCOURAGER DE NOUVELLES FORMES D'HABITAT

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de communes a créé un fonds de soutien aux nouveaux modes d'habiter, doté d'une enveloppe annuelle de 40 000 €. Ce dispositif expérimental vise à encourager des formes résidentielles diversifiées : colocation seniors, habitat inclusif, habitat participatif avec espaces communs, réhabilitation exemplaire de bâtiments anciens, optimisation des surfaces pour plusieurs usages, habitat adapté aux personnes âgées, etc.



CONSEIL DU 11 SEPTEMBRE

› CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : DES OBSERVATIONS SUIVIES D'ACTIONS CONCRÈTES

Suite au contrôle de la Chambre régionale des comptes, la Communauté de communes a engagé un ensemble d'actions pour répondre aux observations formulées. Sans obligation de faire, le rapport saluait la qualité de la gouvernance, la dynamique managériale et les démarches structurantes engagées. En 2025, la Communauté de communes a poursuivi ce travail : renforcement de la commande publique, amélioration de la fiabilité budgétaire, inventaire du patrimoine, consolidation des outils RH, financiers et numériques, ainsi que le développement de la politique petite enfance. Ces actions confirment l'engagement de la collectivité en faveur d'une gestion rigoureuse et transparente.



CONSEIL DU 13 NOVEMBRE

› PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT) : UNE FEUILLE DE ROUTE RENOUVELÉE POUR UNE ALIMENTATION DURABLE

La Communauté de communes a approuvé le nouveau programme d'actions 2026-2030 du Projet Alimentaire Territorial. Issu d'un large travail de concertation, il s'articule autour de plusieurs orientations : rendre l'alimentation locale accessible à tous, accompagner la restauration collective et soutenir une agriculture nourricière et durable. Dix-neuf actions concrètes découlent de ces orientations, prolongeant l'engagement du territoire en faveur d'une alimentation saine, locale et résiliente.



LE PROJET DE TERRITOIRE ET SES RÉALISATIONS JUSQU'À AUJOURD'HUI



Le projet de territoire est une projection et un cap pour les intercommunalités. La Communauté de communes a souhaité mener cette démarche afin de se développer de manière cohérente, coordonnée et responsable. Projet évolutif, pour s'adapter aux mutations actuelles et aux orientations politiques, le projet de territoire a défini des lignes directrices pour une décennie (horizon 2029) mais se décline en trois plans d'actions distincts (Acte 2 en cours). Il a structuré les politiques communautaires et produit nombre d'actions, notamment :



L'URGENCE CLIMATIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Évaluation environnementale des politiques communautaires

Rénovation énergétique du patrimoine communautaire bâti : **9 M€ HT À HORIZON 2035**

Développement de la production d'énergies renouvelables : **69% DE LA CONSOMMATION DU TERRITOIRE COUVERTE PAR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES À HORIZON 2050**

Réhabilitation énergétique des logements : **PRÈS DE 4 M€/AN** d'aides à la rénovation énergétique

176 KM DE LIAISONS CYCLABLES : 24 M€ À HORIZON 2035

La Communauté de communes est lauréate de l'appel à programme Territoires cyclables avec une dotation de 6,7 millions d'euros.

Inventaire de la biodiversité

Charte paysagère communautaire

Réduction de moitié de la consommation des espaces agricoles et naturels à horizon 2035 (SCoT)

Amélioration des installations d'assainissement : **42 M€ D'INVESTISSEMENTS PRÉVUS ENTRE 2021 ET 2030**

Inventaire des zones humides et diagnostics agricoles

Entretien et fiabilisation des ouvrages de protection contre les inondations : **10 M€ PRÉVUS ENTRE 2023 ET 2028**



L'ORGANISATION DU DÉVELOPPEMENT

30 ha vendus à des entreprises, 15 ateliers relais, **1M€ DE PRÊTS POUR LA CRÉATION OU LA REPRISE D'ACTIVITÉS**

Financement des espaces emplois du territoire, Forums pour l'emploi

La Communauté de communes lauréate de l'appel à projet Économie circulaire en 2020

Office du tourisme : **350 000 €/AN POUR LA PROMOTION DU TERRITOIRE**

760 KM de sentiers de randonnée

+ DE 1900 NOUVEAUX LOGEMENTS À HORIZON 2030

Soutien à la création de logements sociaux : **+ DE 400 NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX À HORIZON 2030**

Soutien aux opérations de revitalisation des centres-bourgs et à la végétalisation



L'OFFRE DE SERVICE AUX HABITANTS

Portage de la convention territoriale globale pour soutenir les actions sociales auprès des habitants

90 PLACES D'ACCUEIL pour les gens du voyage à horizon 2030

PRÈS DE 2 500 jeunes bénéficiaires du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) chaque année

+ DE 1 000 élèves à l'école de musique (Le Quartet) soutenue par la Communauté de communes



LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

864 K€ (payés et engagés) de fonds de concours aux communes dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier et **3,7 M€** dans le cadre de l'Acte 2 du projet de territoire

Renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) associant la Communauté de communes, les communes et la CAF

Validation du schéma de mutualisation



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Espace de dialogue citoyen, le conseil de développement réunit des citoyens engagés qui apportent des analyses, des expériences, des idées et des visions complémentaires à celles des élus sur les enjeux du territoire et ses projets structurants. Par la diversité de ses membres, il enrichit le débat public et contribue à la construction de politiques locales partagées.



En 2025

il a poursuivi ses travaux sur la transition numérique, l'environnement, les mobilités, l'accueil des gens du voyage et la participation citoyenne, tout en ouvrant une nouvelle réflexion sur les transitions et l'inclusion. Il a également animé un ciné-débat dédié à la participation citoyenne. Dans le cadre du programme européen LEADER, le conseil de développement participe à la sélection de projets privés et publics pouvant bénéficier de subventions européennes.

La Communauté de communes a également associé le Conseil de développement à plusieurs projets, notamment dans les domaines des énergies renouvelables, la biodiversité et les mobilités, affirmant son rôle dans l'élaboration collective des politiques territoriales.



UN TERRITOIRE **ATTRACTIF & SOLIDAIRE**



LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Acteur majeur du développement économique local, la Communauté de communes poursuit son engagement aux côtés des entreprises pour favoriser la création d'activités et d'emplois durables. La Communauté de communes inscrit pleinement ses actions dans une politique de développement responsable et résiliente : accompagnement des entreprises dans leur démarche de développement et d'adaptation aux enjeux écologiques, sobriété foncière, réhabilitation des zones d'activités économiques et promotion des synergies locales structurent l'action économique communautaire. Cette vision renouvelée du développement territorial engage collectivités et entreprises dans une dynamique d'innovation et d'adaptation.



MOYENS
4 agents (4 ETP)



MISSIONS

- Faciliter l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire
- Créer, aménager, entretenir et gérer des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales
- Accompagner et promouvoir les entreprises du territoire
- Conduire des opérations d'immobilier d'entreprise sur les zones d'activités économiques et gérer les bâtiments à vocation économique
- Appuyer les démarches d'économie circulaire
- Accompagner le développement d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité
- Soutenir les structures ou actions d'insertion économique des personnes en recherche d'emploi
- Favoriser le développement commercial et les activités commerciales d'intérêt communautaire,
- Animer le tissu économique local

Construire une politique d'aménagement s'adaptant aux enjeux de transition écologique

Comment aménager des zones d'activités performantes tout en préservant nos ressources, notamment foncières ? C'est à cet enjeu que la Communauté de communes souhaite répondre par des actions concrètes. De l'identification des gisements fonciers à la réorganisation des circulations, de l'intégration des modes doux à l'évolution des règles d'urbanisme... trois études stratégiques ont été finalisées en 2025, posant les bases d'un modèle innovant qui démontre qu'il est possible de concilier attractivité économique et transition écologique, en privilégiant systématiquement la valorisation de l'existant avant toute extension.

Valoriser et optimiser le foncier existant

Comment densifier sans étendre ? La Communauté de communes a expérimenté une méthode innovante sur deux zones d'activités : l'Eperonnerie à Chalonnes-sur-Loire et les Gours à Rochefort-sur-Loire. Ces Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont permis d'identifier les terrains sous-utilisés, de simuler des scénarios de densification et de définir les conditions de leur mise en œuvre. Une approche qui préfigure les aménagements de demain.

ZOOM

REQUALIFICATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE LANSERRE : VERS UNE ZONE D'ACTIVITÉS EXEMPLAIRE

L'étude de requalification du Parc d'activités de Lanserre, l'un des pôles productifs stratégiques du territoire, a été finalisée en 2025. Ce projet ambitieux répond à plusieurs objectifs : intensifier et optimiser les usages du foncier, intégrer les déplacements doux dans l'aménagement et repenser le plan de circulation pour améliorer la sécurité des usagers.



© Lug création



Les orientations définies sont structurantes :

- Révision complète du schéma de circulation
- Sécurisation de la route de l'Aubance pour les modes doux
- Création de nouvelles aménités : aire de pique-nique avec possibilité d'accueil de food-trucks
- Aménagement d'un accès sécurisé à l'arrêt de transport en commun et d'un espace pour le covoiturage
- Évolution du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour favoriser la densification
- Amélioration de la gestion des eaux et déconnexion des bâtiments communautaires du réseau pluvial

Cette étude illustre parfaitement la volonté de la Communauté de communes de développer un nouveau modèle d'aménagement de ses parcs d'activités, intégrant pleinement les objectifs de transitions écologique et climatique.



15

bâtiments-relais au 31/12/2025



14 739 m²

de foncier vendu



100

nouveaux contacts pour du conseil et de l'accompagnement



P.8-9

- Le développement des mobilités durables sur la zone d'activités de Lanserre
- Les actions menées dans le cadre du Projet alimentaire Loire Layon Aubance visant à déployer et promouvoir une alimentation locale de qualité sur le territoire (création d'un annuaire des producteurs locaux, etc.)
- Les actions mises en œuvre pour optimiser la sobriété foncière en densifiant les zones d'activités économiques

Développer durablement l'emploi et les activités

Chaque entreprise a des besoins spécifiques selon son secteur d'activité, sa taille et son stade de développement. La Communauté de communes y répond par une approche sur-mesure : solutions immobilières flexibles pour faciliter les installations, foncier disponible pour les projets de croissance, dispositifs financiers pour sécuriser les démarrages, conseil personnalisé pour orienter les choix stratégiques. Cette palette d'outils permet de construire un parcours d'accompagnement cohérent, du premier contact jusqu'au développement pérenne de l'activité.

Le soutien et l'accompagnement des porteurs de projet

La Communauté de communes propose plusieurs dispositifs de soutien pour épauler les entrepreneurs dans leurs projets de création, de reprise ou de développement d'activités sur le territoire :



Le prêt d'honneur à 0% pour une création ou reprise d'activité avec Initiative Anjou,
d'un montant de 1 000 à 10 000 €, et le prêt croissance à 0% d'un montant de 5 000 à 15 000 €



24

prêts accordés pour un total de 162 000 € ayant généré la création ou le maintien de 32 emplois

Le dispositif régional

« **Pays de la Loire Commerce-Artisanat** »
de soutien à l'investissement dans les communes en situation de fragilité commerciale.



3

commerçants accompagnés pour un total de 14 484 € de subvention

Impulser des synergies et coopérations entre toutes les entreprises du territoire

La Communauté de communes crée les conditions du dialogue entre les entreprises pour faire émerger des collaborations concrètes. Rencontres de territoire, ateliers thématiques, mise en réseau : ces temps d'échanges révèlent les complémentarités, font naître des projets de mutualisation et valorisent les savoir-faire locaux. Une dynamique collective source d'innovation et de performance.



PERSPECTIVES 2026

- Accompagnement individuel et collectif des entreprises sur la sobriété foncière.
- Lancement de deux nouvelles études de recyclage foncier.
- Lancement d'une démarche visant à l'élaboration d'une charte d'aménagement et de gestion durable des zones d'activités du territoire.
- Consolidation de la dynamique d'accompagnement au changement des mobilités des salariés engagée sur la zone de Lanserre et lancement d'une nouvelle action de sensibilisation sur l'Actiparc des Fontenelles.



© Sébastien Gaudard

LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le tourisme constitue l'un des moteurs de l'attractivité du territoire. Au-delà des retombées économiques, il renforce son identité, valorise son patrimoine et contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants. Au cœur du Val de Loire, la Communauté de communes Loire Layon Aubance déploie une stratégie touristique structurée autour de ses atouts : la Loire, ses célèbres vignobles, son patrimoine paysager, architectural et artistique riche. Afin de promouvoir l'offre touristique et développer l'attractivité de la Destination Anjou Vignoble et Villages, la Communauté de communes s'appuie sur son Office de tourisme.



MOYENS

7 agents (6,5 ETP) + 2 saisonniers



MISSIONS

- | | | |
|---|--|---|
| ➤ Mettre en œuvre le schéma de développement touristique | ➤ Organiser des animations et des événements touristiques favorisant la découverte du territoire et l'élargissement de la saison | ➤ Accompagner les porteurs de projets touristiques |
| ➤ Accueillir et conseiller les visiteurs | | ➤ Développer des partenariats et animer des réseaux professionnels |
| ➤ Promouvoir la destination Anjou Vignoble et Villages et les offres touristiques partenaires | ➤ Commercialiser des offres touristiques (séjours, billetteries, etc.) | ➤ Mettre en œuvre et suivre la politique d'itinérance (sentiers de randonnées...) |

La transformation juridique de l'Office de tourisme

L'année 2025 a été marquée par la transformation de l'Office de tourisme en Service Public Administratif. Cette nouvelle organisation, issue de la fusion de l'office de tourisme associatif et du service tourisme de la Communauté de communes, permet de rassembler l'ensemble des missions touristiques : accueil et information, promotion de la destination, organisation d'événements, commercialisation, développement et aménagement touristique. Cette restructuration s'accompagne d'une démarche participative avec la mise en place de quatre groupes de travail réunissant élus et socioprofessionnels autour de thématiques stratégiques : communication, tourisme d'affaires, accueil touristique et itinérance. Cette dynamique collaborative vise à construire collectivement l'offre touristique de demain.

Diffuser l'information au plus près des visiteurs



À l'approche de la saison estivale, l'Office de Tourisme a accru la diffusion de l'information touristique via une trentaine de présentoirs installés dans différents commerces et mairies du territoire. Cette stratégie de proximité permet de toucher des publics qui ne fréquentent pas ou peu les bureaux d'information touristique traditionnels. Le succès a été au rendez-vous avec près de 3 000 documents diffusés sur la période juillet-août, nécessitant de fréquents réapprovisionnements par l'équipe de l'office de tourisme. Cette initiative témoigne de la volonté de diversifier les canaux d'information pour mieux servir les visiteurs.

Les sentiers de randonnée

La Communauté de communes a lancé un vaste audit de l'ensemble des sentiers de randonnée du territoire intercommunal, soit 750 kilomètres de sentiers répartis sur 55 circuits. Chaque sentier fait l'objet d'une expertise approfondie selon une trentaine de critères : état d'entretien, qualité du balisage, potentiel touristique, environnement juridique (propriété, droits de passage), valorisation promotionnelle actuelle. Cet audit va permettre d'adapter l'offre de randonnée, de mieux la promouvoir et de faciliter le suivi de l'entretien et du balisage par les chantiers d'insertion et les services techniques intercommunaux.



© Lug création

ZOOM

ANJOU'R & NUIT : UN ÉVÉNEMENT QUI RAYONNE

La 3e édition d'Anjou'R & Nuit a confirmé le succès de cet événement phare du territoire avec près de 6 000 participants, dont près d'un quart venu de l'extérieur du Maine-et-Loire. Cette manifestation nocturne et festive contribue au rayonnement de la destination Loire Layon Aubance et à la valorisation de son patrimoine culturel et naturel.



© Sisco Vidéo



© Sisco Vidéo



21 589

abonnés aux réseaux sociaux
de l'Office



36 000

demandes d'informations
traitées



34

séjours organisés pour
un chiffre d'affaires de 34 568 €



28

billetteries mises en vente pour
un chiffre d'affaires de 120 000 €

PERSPECTIVES 2026

- Réalisation d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information à l'échelle intercommunale.
- Organisation de la 4e édition d'Anjou'R & Nuit avec une grande nouveauté : « le défi des deux Châteaux ».
- Création d'un référentiel dédié au tourisme d'affaires.



L'ACTION SOCIALE

L'action sociale de la Communauté de communes s'articule autour d'une ambition forte : garantir l'accès aux droits et aux services pour tous les habitants du territoire. En 2025, cette politique s'est structurée autour de deux axes majeurs : le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui dessine le projet social de territoire pour les cinq prochaines années (2025-2029), et le déploiement d'actions concrètes en matière de médiation numérique, d'accès au logement et de mobilité solidaire.

Accompagner aux usages du numérique

La médiation numérique répond à un enjeu essentiel : accompagner tous les habitants dans l'usage des outils numériques et développer leurs compétences pour les rendre autonomes face à la dématérialisation croissante des démarches administratives. Les conseillers numériques déploient leurs actions au plus près des habitants : permanences dans les communes, accompagnements individuels personnalisés, ateliers collectifs thématiques. Ils construisent également un réseau partenarial avec les associations, écoles, collèges et centres sociaux pour déployer des actions communes. L'année 2025 a été marquée par une diversité d'initiatives touchant tous les publics :

- Organisation d'une conférence sur la cybersécurité et les arnaques le 11 juin 2025

- Expérimentation du coffre-fort numérique en partenariat avec le CCAS de Chalonnes-sur-Loire, Voyageurs 49 et Anjou Numérique

- Formation de bénévoles numériques avec la Fédération des Centres sociaux, pour démultiplier l'accompagnement de proximité

- Présence estivale sur les marchés de Thouarcé, Rochefort-sur-Loire et Brissac pour aller au-devant des habitants

- Atelier «Emploi et Réseaux sociaux» avec la Mission Locale et Initiative Emploi à Bellevigne-en-Layon

- Animation d'après-midis robotiques et jeux numériques pour les 8-12 ans, en partenariat avec les services Jeunesse et les

médiathèques de St Georges/Loire, Denée, Rochefort/Loire, Mozé/Louet, Val du Layon et La Possonnière



1 193
accompagnements réalisés

Accès aux droits et aux services pour tous



La Communauté de communes a lancé la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), instance réglementaire créée en lien avec le Programme Local de l'Habitat. Elle organise un dialogue régulier entre services de l'État, communes, bailleurs sociaux et représentants des usagers sur la politique d'attribution des logements sociaux. Une grille de cotation territoriale a été créée pour garantir transparence et équité dans les attributions.

Pour mieux orienter les habitants vers les quatre accueils France Services du territoire, une plaquette d'information générale a été éditée. Enfin, concernant le transport solidaire, un questionnaire a été adressé aux services existants pour mieux connaître leurs publics et coordonner l'offre à l'échelle intercommunale.

PERSPECTIVES 2026

- Déploiement du plan d'actions pour la CTG 2025-2029.
- Poursuite du déploiement de l'offre de l'accompagnement numérique.
- Animation de la coordination avec les accueils France Services.
- Diffusion d'une plaquette d'information à destination des habitants sur le parcours de demande de logement social.

LA PETITE ENFANCE

Confier son enfant à autrui est une étape importante dans la vie des familles. C'est pourquoi la Communauté de communes place la petite enfance au cœur de ses priorités. Son ambition est d'offrir aux parents un choix diversifié de modes d'accueil, adaptés à leurs besoins spécifiques, tout en garantissant un accompagnement professionnel et bienveillant pour chaque enfant. Dans ce cadre, ses missions s'articulent autour de quatre axes majeurs : recenser les besoins des familles et l'offre d'accueil existante, informer et accompagner les familles, planifier le développement de l'offre d'accueil et soutenir la qualité de l'accueil du jeune enfant.

MOYENS
2 AGENTS (2 ETP)

MISSIONS

- Mettre en œuvre le service public petite enfance
- Assurer la coordination des acteurs de terrain afin de garantir la qualité d'accueil du jeune enfant
- Accompagner les structures en lien avec les gestionnaires
- Piloter le développement et l'entretien des bâtiments petite enfance avec les services communautaires dédiés à la maintenance technique et aux bâtiments.



12
rencontres du collectif Relais Petite Enfance



40
professionnels ont participé aux actions « soutien à la qualité d'accueil »



+ de 100 JOURS
d'emprunt de la malle sensorielle



P.11

- Les actions mises en œuvre pour favoriser la préparation de repas sains dans les structures petite enfance
- Les actions menées pour améliorer les bâtiments (confort thermique et réduction énergétique)

Simplifier le parcours des familles

Un guichet unique

La Communauté de communes a mis en place un guichet unique Petite enfance pour faciliter l'accompagnement des familles. Cette nouvelle organisation s'appuie sur les quatre Relais petite enfance du territoire. Deux outils facilitent désormais le parcours des parents : une carte interactive, disponible sur le site www.loire-layon-aubance.fr, permettant de visualiser l'ensemble de l'offre d'accueil du territoire, et un marque-page pour orienter les familles en recherche d'un mode d'accueil ou d'informations sur la parentalité vers le Relais petite enfance auquel elles sont rattachées. Cette démarche répond à une attente des familles et améliore la lisibilité de l'offre petite enfance.

Une commission d'attribution des places

Pour garantir une meilleure prise en compte des besoins des familles dans l'accès aux modes d'accueil publics, la Communauté de communes a mis en place

une commission d'attribution des places et définit des critères de priorisation des demandes. Cette instance simplifie le parcours des parents et assure un accès transparent, équitable et homogène aux places d'accueil. Un progrès significatif en matière d'équité territoriale.

Un observatoire pour anticiper les besoins

La mise en place de l'observatoire de la Petite enfance permet de suivre l'évolution des besoins de planifier les créations ou évolutions nécessaires en matière de places d'accueil. Le schéma pluriannuel de développement et de maintien de l'offre d'accueil formalisera les orientations politiques en cohérence avec les enjeux et besoins du territoire. Un outil stratégique pour piloter le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance à moyen terme.

FOCUS

LE MULTI-ACCUEIL 1,2,3 SOLEIL FAIT PEAU NEUVE

Les travaux de construction et réhabilitation du Multi-accueil à Brissac Loire Aubance ont franchi une étape décisive avec la réception de la partie neuve en novembre 2025, permettant l'accueil de 18 enfants dans l'attente de la fin des travaux de réhabilitation. Dès la rentrée de septembre 2026, l'équipement proposera 24 places d'accueil dans des locaux entièrement rénovés et adaptés aux besoins des tout-petits. Ce nouvel équipement intègre également un espace dédié au Relais Petite Enfance et aux assistants maternels du micro-territoire, renforçant ainsi le service aux familles et aux professionnels.

Soutenir la qualité d'accueil

La Communauté de communes déploie de nombreuses actions en direction des professionnels et des familles pour soutenir la qualité de l'accueil du jeune enfant :

- Organisation de spectacles jeune public, conférences et ateliers culinaires
- Mise à disposition d'une malle sensorielle
- Forum des métiers de la Petite enfance en partenariat avec France Travail
- Réalisation d'un flyer de promotion du métier d'assistant maternel pour renforcer l'attractivité de cette profession essentielle

Ces actions sont menées en partenariat avec les acteurs du territoire et en transversalité entre les services de la Communauté de communes.

PERSPECTIVES 2026

- Mise en place d'un logiciel spécifique guichet unique pour optimiser la gestion de l'offre.
- Enquête auprès des entreprises du territoire pour évaluer les besoins d'accueil des jeunes enfants de leurs salariés.
- Réflexion sur une proposition innovante d'un mode d'accueil avec la PMI, la CAF et la MSA.
- Création des Collectifs Petite Enfance par micro-territoire pour coordonner tous les acteurs et soutenir la qualité des modes d'accueil.
- Mise en place d'un comité de pilotage de suivi d'activité des services Petite Enfance.



MOYENS
5 agents (4,30 ETP)



- MISSIONS**
- Informer et orienter les personnes âgées de 60 ans et plus et leur entourage
 - Offrir un accueil personnalisé et gratuit
 - Proposer une information neutre et exhaustive sur tous les domaines de la vie quotidienne
 - Orienter vers les partenaires : services à domicile, prestations sociales, établissements
 - Accompagner les aidants familiaux
 - Évaluer les besoins et coordonner les interventions



L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Vieillir chez soi, accompagner un proche âgé, adapter son logement à sa perte d'autonomie : premier relais d'information et d'orientation pour les personnes âgées, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) Loire Layon Aubance accompagne gratuitement les plus de 60 ans et leurs proches. Son équipe apporte écoute, conseils personnalisés et orientation vers les solutions adaptées à chaque situation : maintien à domicile, services d'aide, accueil en établissement. Un service de proximité essentiel au bien vieillir sur le territoire.

Un service encore plus proche des habitants

Le CLIC a renforcé sa présence territoriale en 2025 avec l'ouverture de permanences régulières dans les France Services de Saint-Georges-sur-Loire (CSI L'Atelier) et de Brissac Loire Aubance (CCAS). Cette stratégie de proximité permet d'aller au-devant des personnes âgées et de leurs proches, de faciliter l'accès à l'information et à l'accompagnement dans leur lieu de vie.

Soutenir les aidants : un engagement renforcés

L'année 2025 a été marquée par de nombreuses actions en faveur des aidants familiaux pour créer du lien, offrir du répit et favoriser le bien-être :



- **Après-midi convivial** à Mozé-sur-Louet le 3 juin 2025, ouvert aux aidants, personnes accompagnées et personnel soignant : activités physiques adaptées, jeux de société, musique et chants

- **Ateliers bien-être dédiés aux aidants :** 8 séances de sophrologie à Brissac-Quincé (Brissac Loire Aubance) et 8 séances de Do-In à Saint-Georges-sur-Loire
- **Rendez-vous des aidants :** groupes de parole pour rompre l'isolement et partager les expériences – 5 rencontres à Brissac-Quincé (Brissac Loire Aubance) et 5 à Chalonnes-sur-Loire
- **Soirée-débat** le 5 juin 2025 à Saint-Melaine-sur-Aubance : « Voir vieillir mes proches, le comprendre, l'accepter, le vivre », animée par Juliette Fouillot, psychologue spécialisée en gériatrie
- **Spectacle-théâtre** suivi d'échanges le 1^{er} octobre à Faye-d'Anjou : « Rage d'Aidants », une représentation émouvante qui donne la parole aux aidants et libère les témoignages

Ces actions témoignent de la volonté de la Communauté de communes de reconnaître et d'accompagner les aidants familiaux, piliers souvent invisibles du maintien à domicile des personnes âgées.

PERSPECTIVES 2026

- Amplification des actions en faveur du soutien aux aidants familiaux.
- Evaluation externe au 1^{er} trimestre 2026.
- Réflexion sur le fonctionnement du CLIC en interne et en externe dans une démarche d'amélioration continue de la qualité : process, outils d'évaluation, organisation des permanences.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

La Communauté de communes est chargée de l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, en cohérence avec le schéma départemental 2025-2031. En lien avec le département et les communes, elle œuvre pour offrir aux familles itinérantes des conditions d'accueil de qualité et favoriser leur insertion sociale, de la scolarisation à l'accès aux droits.

Aménager et gérer des équipements d'accueil

La Communauté de communes déploie une politique d'accueil et d'habitat conforme aux orientations du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031. Au-delà de la gestion quotidienne des équipements, elle accompagne les projets d'aménagement, assure la coordination avec les partenaires sociaux et institutionnels, et veille à la médiation auprès des communes et des familles. L'année 2025 a été marquée par des avancées dans la structuration de l'offre territoriale, la modernisation des aires existantes et le développement d'actions d'insertion sociale :

• Construction de la nouvelle aire d'accueil permanente de Brissac Loire Aubance :



L'année 2025 a été consacrée à la finalisation des travaux de l'aire d'accueil permanente, dont l'ouverture au public est programmée début janvier 2026. Cet équipement permettra de renforcer l'offre d'accueil réglementaire sur le territoire.

• Ouverture de l'aire de petit passage de Thouarcé (Bellevigne-en-Layon) :

Cette aire, désormais opérationnelle, offre une solution d'accueil souple pour les séjours de courte durée afin de répondre aux besoins saisonniers et ponctuels des familles.

• Projet d'habitat adapté à Terranjou :

Le projet d'habitat adapté, mené en partenariat avec le bailleur social MELDOMYS pour huit ménages, a franchi plusieurs étapes : mise en compatibilité du PLU avec évaluation environnementale (avis favorable de l'enquête

publique), modification du zonage, présentation du projet aux familles et dépôt du permis de construire.

• Validation du schéma départemental 2025-2031 :

La Communauté de communes s'inscrit pleinement dans les orientations du nouveau schéma départemental, qui précise les obligations réglementaires, les objectifs d'aménagement et les actions d'accompagnement social à déployer.

• Amélioration et sécurisation des équipements existants :

À Chalonnes/Loire des travaux ont été réalisés : rénovation des blocs sanitaires, mise aux normes du réseau électrique et création d'une haie sèche pour sécuriser l'accès au ruisseau de l'Armangé.



Faciliter l'inclusion des gens du voyage

La Communauté de communes a initié l'élaboration d'un projet social spécifique aux gens du voyage. Elle a également poursuivi ses actions partenariales visant à favoriser l'inclusion des familles, notamment à travers deux actions :

Accès aux droits : déploiement du coffre-fort numérique « Reconnect » à Chalonnes-sur-Loire : un atelier collectif a réuni 8 participants, facilitant la gestion des documents administratifs et l'autonomie numérique des familles.

Scolarisation : adaptation et diffusion du livret « Je vais à l'école de... » pour accompagner les transitions scolaires ; rencontres partenariales pour harmoniser les modalités d'accueil des enfants voyageurs.

PERSPECTIVES 2026

- Ouverture au public de l'aire d'accueil de Brissac Loire Aubance.
- Poursuite des actions sociales : scolarisation, accès aux droits, médiation culturelle, lutte contre l'illettrisme, prévention santé.
- Lancement des travaux des logements adaptés à Martigné-Briand (Terranjou) au second semestre 2026.
- Identification de nouveaux fonciers pour des aires de petit passage et des habitats adaptés PLAI, en cohérence avec le schéma départemental.



MOYENS
1 agent (1 ETP)



- MISSIONS**
- Conduire la politique d'accueil et d'habitat des gens du voyage en Loire Layon Aubance
 - Mettre en œuvre les préconisations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage Maine-et-Loire
 - Assurer la gestion et piloter l'entretien des équipements d'accueil
 - Élaborer et piloter le projet social local et le coordonner avec les différents partenaires
 - Assurer la médiation en relation avec les élus locaux
 - Suivre les procédures réglementaires et assurer une veille juridique



1

aire d'accueil permanente de 5 emplacements

68

personnes accueillies sur l'aire d'accueil dont 33 enfants de moins de 18 ans



1,5 mois

durée moyenne de séjour sur l'aire d'accueil



3

aires de petit passage



2

terrains d'accueil familiaux pour 10 familles (37 personnes dont 14 enfants)



MOYENS
6 agents (3,8 ETP)



MISSIONS

- Gérer, coordonner et animer le réseau de lecture publique
- Concevoir, valoriser et promouvoir le Fil artistique paysager
- Animer le CLEA
- Soutenir l'école de musique Le Quartet
- Entretenir le Village d'artistes et soutenir l'association gestionnaire
- Soutenir le spectacle vivant à travers Villages en scène

Rézokili

Plus d'**1**

habitants sur 5 est abonné dans une bibliothèque du Rézokili



88 060

documents transportés
(+ 39% entre 2024 et 2025)

LA PROG'

près de
2 700

spectateurs à la PROG

Villages en scène



38

spectacles proposés
pour 72 représentations

34%

d'augmentation
de fréquentation

P.12-13

- La sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociétaux à travers le spectacle vivant, la création artistique et la lecture

- Optimisation des flux de documents des bibliothèques et l'utilisation de matériaux respectueux de l'environnement

L'ACTION CULTURELLE

Outil privilégié du vivre ensemble, l'action culturelle s'articule autour du contrat local d'éducation artistique (CLEA), de la lecture publique (Rezokili), de la création artistique et la valorisation des paysages (Fil artistique paysager) et du soutien aux initiatives et acteurs culturels locaux (Villages en scène, le Village d'artistes et l'école de musique le Quartet). L'objectif est ainsi de faire vivre la culture au plus près des habitants et de tisser des liens entre les communes du territoire.

Rézokili : un réseau pleinement déployé



L'année 2025 marque l'achèvement du déploiement du réseau de lecture publique sur l'ensemble du territoire. Une nouvelle organisation des navettes améliore la desserte des bibliothèques les plus actives et la circulation des collections. L'appropriation des outils numériques se confirme : l'application Ma Bibli rencontre un vif succès et le logiciel Orphée Ludo renforce les ressources mises à disposition des ludothécaires. L'action culturelle du Rézokili a affiché complet toute l'année.

Le Fil artistique paysager



Le fil artistique paysager continue de tisser son chemin à travers le territoire, enrichissant le paysage de créations originales qui dialoguent avec l'environnement. En 2025, deux nouvelles œuvres contemporaines sont venues compléter le parcours existant : un obélisque de pieds de vigne et un galet monumental. En plus des créations des étudiants du TALM et de l'Institut Agro, l'année a été marquée par une résidence d'artiste menée en partenariat avec le Département.

ZOOM

LE MUMO : UNE EXPÉRIENCE ARTISTIQUE

Le MuMo x Centre Pompidou a fait étape en Loire Layon Aubance en avril 2025. Ce musée mobile a accueilli petits et grands à Terranjou puis aux Garennes-sur-Loire, offrant la découverte d'œuvres originales du Musée national d'art moderne. Une occasion de rendre l'art contemporain accessible à tous, au plus près des habitants.



PERSPECTIVES 2026

- Clôture du cycle 2023-2026 du Fil artistique paysager par une manifestation artistique et cycliste fédératrice.

- Elargissement des actions du CLEA aux publics les plus éloignés de la culture.

CLEA : favoriser les rencontres artistiques

Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA), renouvelé pour trois ans, vise à démocratiser l'accès à la culture. Avec 34 représentations scolaires et un projet fédérateur autour de l'eau réunissant habitants, bibliothèques, écoles et structures médico-sociales, le CLEA continue de tisser un lien fort entre art et enjeux de territoire. 2 900 élèves ont bénéficié d'un spectacle, d'un atelier ou d'une rencontre, soit 106 classes



Villages en scène : un nouveau format qui séduit

La saison 2024-2025, combinant spectacles en salle et arts de rue, a connu un franc succès avec une fréquentation en hausse et l'atteinte des objectifs de diversification et de rajeunissement des publics, tout en étendant l'offre culturelle à de nouvelles communes.



MOYENS
1 agent (0,4 ETP)



MISSIONS

- Soutenir et participer à l'enseignement de la natation scolaire
- Suivre et contrôler la délégation de service public pour l'exploitation de la piscine du Layon
- Entretenir la piscine du Layon
- Soutenir les sportifs de haut niveau



2 400

élèves accueillis au titre de la natation scolaire



650

séances scolaires



11 000

bénéficiaires d'activités aquatiques



8 000

baigneurs accueillis

LA NATATION SCOLAIRE

Pour encourager la pratique sportive, la Communauté de communes propose une offre de natation scolaire et soutient les sportifs de haut niveau. Elle assure également la gestion et l'entretien de la piscine du Layon.

Participation et soutien à l'enseignement de la natation :

La Communauté de communes a financé 10 séances de natation pour deux classes de cycle 2 dans toutes les écoles du territoire. Ce soutien inclut l'accès à l'établissement aquatique ainsi que le transport. Grâce à cette initiative, près de 2 400 élèves du cycle 2, répartis sur les 53 écoles du territoire, ont pu bénéficier d'un parcours d'apprentissage. Le budget alloué à cette opération est estimé à 190 000 €.

La Communauté de communes a également soutenu le fonctionnement de la piscine couverte de Rochefort-sur-Loire à hauteur de 40 000 €.

FOCUS



ENTRETIEN DE LA PISCINE DU LAYON :

Le renouvellement de la délégation de service public de la piscine du Layon à Thouarcé (Bellevigne-en-Layon) a permis de réaliser un audit technique. L'équipement sera renové et isolé en 2026-2027 pour améliorer ses performances énergétiques et remplacer les installations défectueuses.

PERSPECTIVES 2026

- Réalisation de travaux de rénovation et d'isolation de la piscine du Layon.

- Ouverture de nouveaux créneaux grand public.



UN TERRITOIRE SOBRE & DURABLE

MOYENS
1 agent (1 ETP)

MISSIONS

- Sensibiliser et accompagner les élus et les services dans le changement de leurs pratiques, et sensibiliser le grand public
- Définir les attendus des politiques communautaires environnementales en matière d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable, d'économie des ressources (eau, sols, biodiversité...), de lutte contre les nuisances et les pollutions, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Élaborer les plans d'actions, les modalités nécessaires à l'atteinte des objectifs de la collectivité, les indicateurs pertinents de pilotage, de suivi et d'évaluation



7 000 t.
tonnes eq. de CO₂,
soit 800 tours de la terre
en voiture = impact carbone
de la collectivité

1 100

visiteurs sur les 3 temps
forts de sensibilisation



P.14

- Le Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME
- L'information sur la rénovation énergétique sur les marchés
- Le schéma directeur des énergies et la charte énergies renouvelables et de récupération (EnR&R)

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CLIMATIQUE

La transition écologique et climatique constitue le fil conducteur de l'action publique communautaire. Cette politique transversale irrigue l'ensemble des compétences de la collectivité et vise à transformer durablement nos pratiques pour préserver les ressources naturelles, réduire notre impact carbone et adapter notre territoire aux changements climatiques. En 2025, cette volonté s'est traduite par des avancées concrètes en matière d'évaluation environnementale, de sensibilisation des publics et de planification énergétique. Cette approche globale témoigne de la détermination de la collectivité à construire, aux côtés des communes, des acteurs locaux et des habitants, un territoire plus résilient et plus durable.

La sensibilisation, moteur de la transition

En 2025, le service transition écologique et climatique a organisé trois temps forts de sensibilisation :

- Deux représentations du spectacle « Le cabaret des métamorphoses » le 16 avril aux Garennes/Loire, en partenariat avec Villages en scène et la compagnie Spectabilis, pour comprendre le changement climatique de manière ludique et accessible.
- La conférence « Regardons le vivant » le 17 septembre avec Cyril Dion, pour questionner notre rapport au vivant et aux enjeux écologiques.
- Le Grand défi biodiversité le 24 mai, mobilisant habitants et acteurs locaux autour de la préservation de la biodiversité.

Ces événements variés et attractifs illustrent la volonté de faire de la sensibilisation un levier essentiel de la transition écologique.

Mesurer pour progresser : l'évaluation environnementale des politiques publiques

La Communauté de communes s'est engagée dans une démarche d'évaluation de l'impact environnemental de ses actions. En 2025, cette démarche s'est concrétisée par :

- La prise en compte de la grille d'analyse « filtre vert » pour prioriser les actions de l'acte 2 du projet de territoire, garantissant que chaque action intègre les enjeux environnementaux.
- L'approbation de l'avenant à la convention « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » avec l'ADEME, définissant les objectifs de progression en matière de transition écologique et énergétique ainsi que d'économie circulaire jusqu'à mi-2027.
- La publication du bilan carbone sur le site de l'ADEME, quantifiant l'impact carbone des activités et du patrimoine de la Communauté de communes.
- La formalisation du budget vert pour le compte administratif 2025 sur l'axe « Atténuation du changement climatique », permettant de mesurer l'impact environnemental des dépenses publiques.

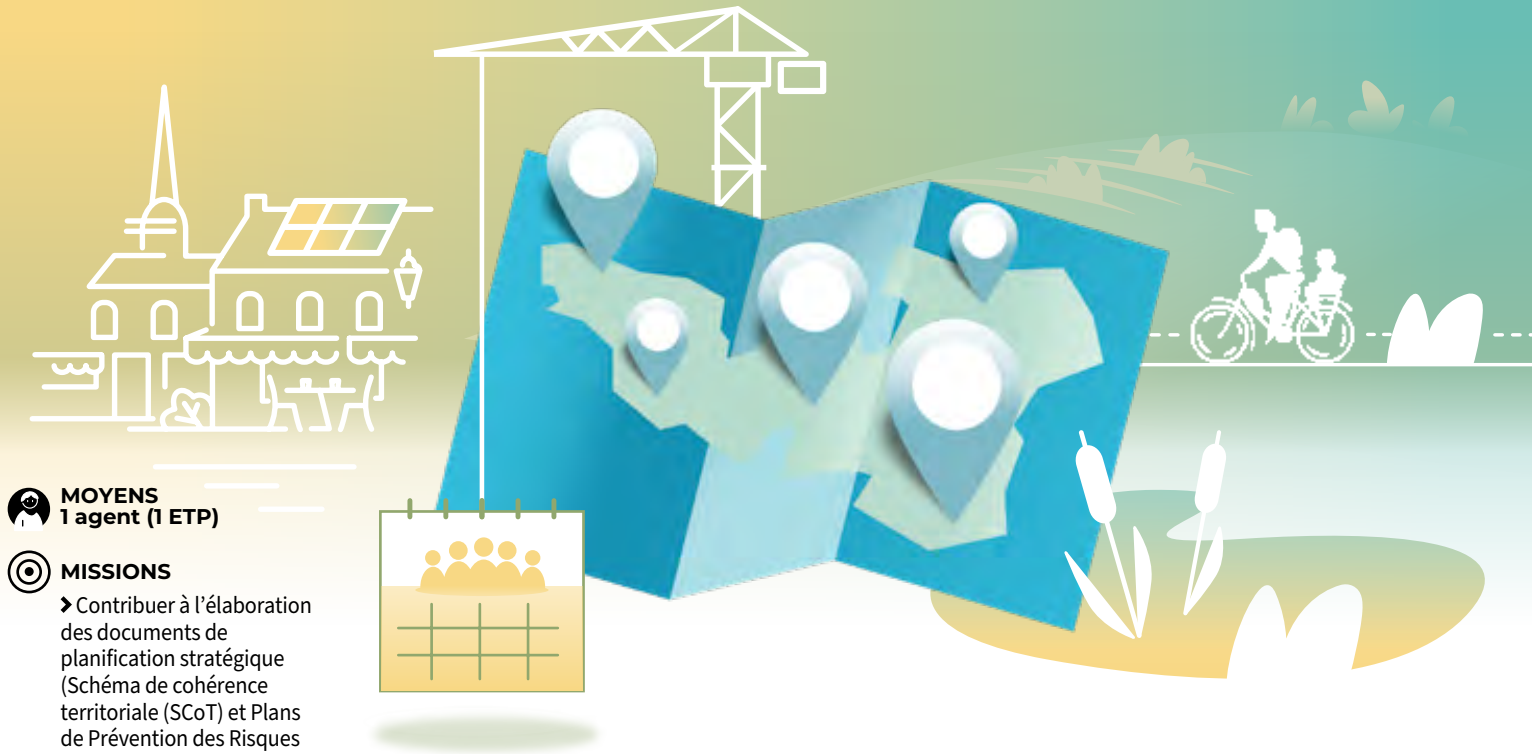
ZOOM

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES : PLANIFIER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Communauté de communes a approuvé son schéma directeur des énergies, feuille de route stratégique pour planifier les actions de sobriété énergétique et le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Cette démarche, qui approfondit les secteurs d'accélération définis par les communes en 2023, est collective. Les citoyens ont été associés dès la phase de diagnostic à travers un atelier participatif pour recueillir leurs perceptions sur les énergies et échanger sur les potentiels. Le schéma constitue un plan d'actions opérationnel qui guidera les investissements et les projets énergétiques du territoire à partir de 2026.

PERSPECTIVES 2026

- Soutien à l'association Les Petits Débrouillards pour des animations pédagogiques sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique auprès des enfants et habitants du territoire.
- Coordination de la mise en œuvre du plan d'actions « Territoire Engagé pour la Transition Écologique » avec l'ADEME pour mesurer l'avancement de la Communauté de communes.
- Mise en œuvre du schéma directeur des énergies avec notamment le lancement d'actions sur le développement du photovoltaïque sur toitures ou sols dégradés.
- Approfondissement et mise en œuvre du système de suivi-évaluation de l'impact environnemental et social des politiques publiques.



MOYENS
1 agent (1 ETP)

MISSIONS
➤ Contribuer à l'élaboration des documents de planification stratégique (Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI))

➤ Coordonner les services communautaires pour le suivi des documents d'urbanisme communaux

➤ Accompagner les communes pour les procédures d'évolution des documents de planification (Plans Locaux d'Urbanisme)

➤ Accompagner les communes et des services communautaires sur les sujets liés à l'aménagement (opérations d'aménagement, études de renouvellement urbain, etc.)

L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Dans un contexte de forte pression foncière et d'impératifs environnementaux croissants, l'aménagement du territoire constitue un enjeu majeur pour Loire Layon Aubance. La Communauté de communes déploie une stratégie qui concilie le développement équilibré du territoire, la préservation des espaces naturels et agricoles, et la revitalisation des centres-bourgs. Cette approche s'appuie sur une collaboration étroite avec les communes et les partenaires institutionnels, permettant d'articuler les différentes échelles de planification et d'aménagement. L'année 2025 a été marquée par l'adoption de nouveaux outils de coordination et la contribution active à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale du Pôle Métropolitain Loire Angers, posant ainsi les bases d'un développement territorial maîtrisé à l'horizon 2045.

Communes et intercommunalité : une coopération renforcée

La Communauté de communes porte des objectifs d'aménagement et des enjeux stratégiques au cœur de ses compétences. En collaboration avec les communes du territoire, différentes stratégies, chartes et schémas directeurs ont été élaborés : paysage, développement économique, gestion des eaux pluviales (en cours), énergies renouvelables et de récupération, trame verte et bleue. Ces orientations doivent trouver leur traduction en termes d'aménagement et d'urbanisme dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux. Pour simplifier et clarifier les échanges entre communes et Communauté de communes, des modalités d'association des services communautaires ont été établies en 2025 :

- Participation à des réunions techniques, réunions Personnes Publiques Associées et réunions avec les bureaux d'études sur les stratégies communautaires à intégrer dans les PLU

- Contribution à l'écriture des règles relatives aux stratégies communautaires dans les PLU : développement économique, énergies renouvelables et de récupération, trame verte et bleue, assainissement

- Initiation d'un travail collaboratif avec les bureaux d'études chargés des PLU pour partager les stratégies communautaires et échanger sur la traduction de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme

Cette démarche garantit une meilleure articulation entre les politiques communautaires et les règles d'urbanisme communales, au service d'un aménagement cohérent du territoire.

PERSPECTIVES 2026

- Poursuite de l'accompagnement des communes et suivi des procédures de PLU en cours sur le territoire.

- Pilotage des opérations d'aménagement : extension des zones d'activités économiques, aménagement des sites d'accueil des gens du voyage.

MOYENS
1 AGENT (1 ETP)

MISSIONS

- Accompagner les élus dans la définition et la mise en œuvre des politiques habitat
- Être le relais de la Communauté de communes dans les instances techniques avec les partenaires,
- Anticiper, préparer, suivre et évaluer les missions confiées aux prestataires
- Assurer le suivi administratif et budgétaire des actions Habitat

Accompagner la rénovation énergétique

La Communauté de communes poursuit ses missions historiques d'accompagnement à la rénovation énergétique :

529 ménages conseillés par France Rénov' (01/01-31/10/25)

121 rendez-vous personnalisés

49 dossiers de rénovation globale ANAH (01/01-20/06/25)

Habitat jeunes

50 jeunes conseillés en moyenne

1 200 nuitées/an en moyenne chez des hébergeurs dans le cadre de l'hébergement temporaire



P.15

- L'atelier sur le dispositif Bail Rénov'
- La sobriété énergétique des logements
- Le soutien aux nouveaux modes d'habiter
- La densification des tissus urbains

L'HABITAT

La Communauté de communes déploie une politique ambitieuse en matière d'habitat. Avec son Programme Local de l'Habitat (PLH) 2025-2030, elle engage des actions concrètes visant à privilégier le renouvellement urbain plutôt que l'extension, accompagner la rénovation énergétique, diversifier l'offre de logements et soutenir les nouveaux modes d'habiter : aides aux communes pour leurs projets de centre-bourg, soutien aux bailleurs sociaux pour des opérations en densification, accompagnement des particuliers dans leurs projets de division parcellaire, ou encore conseil renforcé pour la rénovation énergétique.

Le Programme Local de l'Habitat en action

Adopté en mars 2025, le premier Programme Local de l'Habitat fixe 27 actions sur six ans, dont 22 déjà lancées en 2025 :

- **3 actions stratégiques** liées aux révisions des PLU et au schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;
- **9 actions** déjà portées depuis 2020 en faveur de l'habitat ancien et de l'habitat jeunes ;
- **10 actions nouvelles** pour accompagner la transformation des modèles de production et de rénovation du logement :

Des actions nouvelles en faveur d'un habitat renouvelé

• Soutien financier :

- aux études communales sur le parc ancien ;
- aux communes pour des opérations d'habitat en centre-bourg ;
- à la production et à la diversification du parc de logement social ;
- à des initiatives privées en faveur de nouveaux modes d'habiter.

- **Convention avec le CAUE** pour accompagner des projets de densification parcellaire menés par des particuliers

- **Formation** et acculturation des acteurs sur les nouveaux modes d'habiter

- **Mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)**, instance de dialogue sur la politique d'attribution des logements sociaux

- **Création d'un Observatoire de l'habitat et du foncier**, centré sur le suivi des projets et des opérations, partagé avec les communes

- **Mise à jour de la plaquette d'information sur l'habitat** pour orienter les habitants dans leurs démarches.

FOCUS

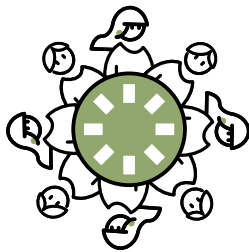
UN CONTRAT TERRITORIAL POUR LE LOGEMENT LOCATIF SOCIAL

L'élaboration du PLH a mis en évidence l'importance d'une stratégie locale partagée de l'habitat social. En 2025, la Communauté de communes a initié un contrat partenarial associant l'État, le Département, l'Union sociale de l'habitat et les bailleurs sociaux afin de mieux coordonner réhabilitation, construction et gestion du parc social. Cette démarche vise à améliorer la programmation, fluidifier les échanges et transformer plus rapidement les projets en opérations concrètes.



PERSPECTIVES 2026

- Consolidation des dispositifs de conseils en rénovation avec un accompagnement gratuit pour les ménages modestes.
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour transformer les modèles de production de logements en renouvellement urbain, en lien étroit avec les communes.
- Renouvellement de la convention Service Logement Jeunes avec l'association Habitat Jeunes David d'Angers pour trois ans



3

réunions menées avec les bureaux d'études des PLU communaux pour partager les stratégies communautaires



Groupement de commande rassemblant 10 communes engagées dans l'élaboration de leur PLU

MOYENS
1 agent. (1 ETP)

MISSIONS

- Mettre en œuvre la politique mobilité en lien avec les partenaires
- Représenter la Communauté de communes dans les instances techniques avec les partenaires, notamment la Région, Autorité Organisatrice des transports collectifs
- Piloter le schéma cyclable et les actions en cours



50 km

de liaisons cyclables en cours de maîtrise d'œuvre, sur les 180 km que compte le schéma cyclable



43

dossiers instruits représentant 13 111 € attribués pour l'achat d'un vélo à assistance électrique

LES MOBILITÉS

La Communauté de communes anime localement la politique de mobilité en associant les acteurs du territoire et contribue aux objectifs de lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et l'étalement urbain. Elle met en place des actions pour développer des pratiques de mobilité plus durables et solidaires.

Le Plan de mobilité simplifié (PMS)

Le secteur des transports routiers représente 47 % des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire. Le Plan de Mobilité Simplifié, document de référence regroupant 18 actions qui seront menées en matière de mobilité durable pour les 5 prochaines années, vise à réduire ces émissions. Pour élaborer ce document, la Communauté de communes a invité

associations, habitants et employeurs à participer à des ateliers en mai 2025. Les échanges ont permis d'identifier de nouvelles actions et d'enrichir celles déjà programmées. Une phase de consultation des acteurs publics et des habitants s'est ensuite engagée sur 4 mois, conformément à l'article L1214-36-1 du Code des transports.

Développer les liaisons cyclables intercommunales

Les études de trois liaisons cyclables ont été menées jusqu'au stade opérationnel :

Rochefort-sur-Loire ↔ **Savennières** (lancement des travaux en 2026)
Brissac-Quincé ↔ **Les Ponts-de-Cé**
Thouarcé ↔ **Beaulieu-sur-Layon**

Ces études ont été menées dans le cadre du schéma cyclable intercommunal : il programme 176 km de liaisons cyclables pour un montant de 24 M€ à horizon 2035. Elles ont été réalisées en partenariat avec les communes, le Département, les services de l'État et le Cerema. La création de voies vertes a fait l'objet de réunions de concertation locales. Les liaisons cyclables bénéficient de subventions du programme « Territoires cyclables ». 8 autres liaisons cyclables sont en cours d'études.

Encourager l'achat de vélos à assistance électrique

La Communauté de communes subventionne l'achat de vélos à assistance électrique sous conditions de ressources, avec une aide maximum par foyer et des critères d'éligibilité réévalués annuellement.

Promotion du covoiturage domicile-travail

La Communauté de communes a renouvelé son partenariat avec Blablacar daily pour encourager le covoiturage domicile-travail, offrant la gratuité des premiers trajets aux nouveaux utilisateurs. On recense en 2025 15 972 trajets covoiturés pour 436 108 km parcourus et 94 897 kg de CO² évités.

PERSPECTIVES 2026

- Mise en place d'un service de location de vélo à assistance électrique longue durée.
- Lancement des travaux des premières liaisons cyclables.
- Poursuite de la promotion du covoiturage et du dispositif de subvention à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS)

La Communauté de communes porte pour ses communes-membres un service d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols déposées sur leur territoire. Trois ans après le déploiement de la dématérialisation, le bilan est positif : 85 % des dossiers ont été déposés en ligne en 2025. Le service ADS poursuit son accompagnement auprès des agents communaux dans l'appropriation de ces pratiques numériques.

La dématérialisation poursuit sa progression

La dématérialisation des autorisations d'urbanisme continue de progresser significativement sur le territoire. En 2025, 85 % des dossiers ont été déposés en ligne, contre 75 % en 2024 et seulement 50 % en 2023. Tous les types de dossiers sont concernés par cette évolution.



1 250

dossiers instruits



423

déclarations préalables



85%

des dossiers ont été déposés en ligne



100

dossiers par mois instruits en moyenne



134

certificats d'urbanisme opérationnels



42

permis de démolir



495

dossiers de permis de construire



49

permis d'aménager

ZOOM

ÉLABORATION D'UN RÈGLEMENT SOCLE

Le service a élaboré un règlement socle pouvant être utilisé par l'ensemble des communes du territoire dans le cadre de leur révision de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cet outil permet d'harmoniser les pratiques et de faciliter le travail des communes engagées dans une démarche de révision.

PERSPECTIVES 2026

- Révision des plans locaux d'urbanisme des communes : double instruction des dossiers et participation du service à l'écriture réglementaire lorsque les communes le souhaitent.
- Compléments à apporter au règlement socle des PLU pour la gestion intégrée des eaux pluviales et la protection de la biodiversité.

MOYENS
1 agent (1 ETP)
2 services civiques

MISSIONS

- Impulser et mettre en œuvre des actions pour la connaissance et la protection de la biodiversité
- Suivre les plans de gestion des espaces naturels sur le territoire
- Accompagner et former les services à l'intégration de la gestion de la biodiversité dite « ordinaire » dans les projets
- Instruire et suivre les demandes du fonds de soutien pour des aménagements d'espaces publics plus perméables et végétalisés

LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

La Communauté de communes abrite une mosaïque d'écosystèmes remarquables. Dans une démarche proactive de préservation de ce capital naturel, elle s'engage dans l'approfondissement des connaissances de son territoire pour mieux protéger et valoriser cette richesse écologique.

Atlas de la biodiversité : à la rencontre du vivant



La deuxième année de l'Atlas de la biodiversité inter-communal (ABiC) a été marquée par la poursuite des inventaires naturalistes, notamment un focus sur les reptiles dans le cadre des protocoles scientifiques engagés. L'équipe a animé des temps de sensibilisation auprès des habitants et des scolaires, à travers des rendez-vous dans les marchés, les bibliothèques et la conférence Regardons le vivant avec Cyril Dion. Ces actions ont renforcé l'appropriation locale des enjeux de biodiversité et facilité la participation citoyenne.

FOCUS

REGARDS D'ENFANTS SUR LE VIVANT

Dans le cadre de l'ABiC, les élèves de CE1 et CE2 volontaires ont participé à un concours de dessin dédié à l'escargot des haies. Accompagnés par leurs enseignants, les enfants ont pu explorer la biodiversité de manière ludique et créative. Leurs dessins ont ensuite été présentés lors du Grand défi biodiversité. Tous les participants ont reçu un kit d'observateur, prolongeant ainsi l'apprentissage par de l'exploration du vivant.



PERSPECTIVES 2026

- Poursuite de l'Atlas de la biodiversité et définition d'un plan d'action en faveur du vivant.
- Sensibilisation des agents techniques aux pratiques favorables à la biodiversité.
- Plantation de haies dans deux zones d'activités en partenariat avec la Fédération des chasseurs et les scolaires.



P.20

➤ Des informations complémentaires sur le Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales



MOYENS

GEMAPI et eaux pluviales :
1 chargé de mission

Surveillance en crue des digues :

- du Petit Louet :
3 vacataires et 10 agents de la CCLLA
- de Saint Georges :
5 agents de la CCLLA



MISSIONS EAUX PLUVIALES :

- Élaboration du schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP)



MISSIONS GEMAPI :

- Régulariser et gérer les systèmes d'endiguement du Petit Louet et de Saint-Georges-sur-Loire
- Financer les programmes d'actions des syndicats de bassin du territoire. Ces programmes d'actions concernent :
 - La préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides,
 - L'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre les pollutions,
 - Les économies d'eau et le partage de la ressource en eau.
- Informer et sensibiliser à la culture du risque en accompagnement des communes
- Gérer les crises et organiser les secours en cas d'inondations
- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens face aux inondations

Un diagnostic complet de l'île de Chalennes

En 2025, l'étude portant sur les levées de l'île de Chalennes, couvrant près de 19,3 km d'ouvrages, s'est achevée. Cette analyse exhaustive (incluant portes, murets, ouvrages déversants et zones de décharge) ouvre la voie à un programme d'entretien et de surveillance à l'échelle de l'île.

ZOOM



EXERCICE INONDATION

Le 27 novembre 2025, la Communauté de communes a participé à un exercice de sécurité civile dédié au risque inondation, organisé avec la Préfecture et les communes de Saint-Georges-sur-Loire et Les Garennes-sur-Loire. La cellule de crise intercommunale a été mobilisée pour répondre au scénario élaboré par l'État, coordonner les actions et tester la réactivité des équipes. Cet exercice a permis de vérifier et d'actualiser les procédures internes, les annuaires de crise, ainsi que les modes de communication opérationnels. Il renforce la préparation collective face aux crues, enjeu majeur pour un territoire exposé et doté de 28 km de digues à surveiller et à protéger.

PERSPECTIVES 2026

- Poursuite de la démarche groupée de diagnostics de vulnérabilité aux inondations pour les habitations, bâtiments publics et entreprises, en partenariat avec 5 autres EPCL.
- Poursuite des programmes d'actions des syndicats de bassin pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et la prévention des risques d'inondation.
- Travaux sur les systèmes d'endiguement classés prévus en 2025 :
 - Digue du Petit Louet : confortement au droit de la RD160 (traitement des fuites), amont immédiat de l'A87 (traitement des érosions externes) et amont de la porte de la Touchetterie (traitement des fuites),
 - Digue de Saint-Georges : sécurisation et équipement de la porte de la Loge (garde-corps et capteurs de hauteur d'eau), confortement sur la RD15 et la RD210.
- Réalisation des travaux sur la levée de la Margerie dans l'île de Chalennes

70
participants à 8 animations grand public



23
écoles sensibilisées



16
stands d'information :
9 en bibliothèques,
5 sur des marchés et
2 sur des événements

P.18-19

- Le Grand défi biodiversité
- La trame verte et bleue



L'ASSAINISSEMENT

L'assainissement représente un enjeu environnemental crucial pour notre territoire. C'est pourquoi, la Communauté de communes déploie un programme d'investissement ambitieux, lancé en 2021 et se projetant jusqu'à 2030. 42M€ seront ainsi investis pour moderniser, entretenir et adapter les infrastructures aux besoins actuels et futurs, tout en garantissant une gestion durable et responsable des eaux usées.



P.21

- La démarche pédagogique initiée auprès des habitants pour expliquer le cycle de dépollution de l'eau
- Les investissements pour moderniser et dimensionner les équipements



MOYENS
8 agents (8 ETP)



MISSIONS

Assainissement Collectif :

- Collecter, transporter et traiter les eaux usées
- Construire, exploiter et entretenir les réseaux de collecte et les stations d'épuration
- Contrôler les installations d'assainissement collectif et piloter leur mise aux normes
- Accompagner les projets de travaux d'assainissement des particuliers et des collectivités

Assainissement Non Collectif :

- Instruire les dossiers d'assainissement non collectif en construction neuve ou en réhabilitation
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif
- Accompagner les riverains dans leurs démarches
- Conseiller les habitants sur l'entretien et le renouvellement des installations.



17 680

abonnés du service assainissement collectif

690

CONTRÔLES
EN 2025 DONT

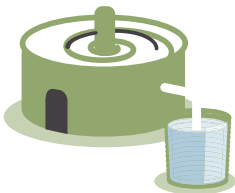
612

installations sans obligations de travaux :

449 installations conformes
163 installations non conformes au règlement de service

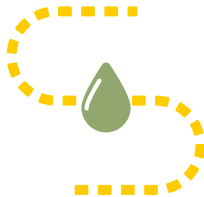
78

installations non conformes environnementales avec obligation de travaux sous 1 an



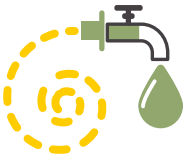
65

stations d'épuration



374 kms

de réseaux



165

postes de relèvement

L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de communes pilote un réseau d'infrastructures destinées à préserver notre environnement. De la collecte au traitement final en station d'épuration, chaque étape du parcours des eaux usées est contrôlée. En tant que maître d'ouvrage, la Communauté de communes investit dans la création, le renouvellement et l'adaptation des équipements pour répondre aux besoins d'urbanisation des communes tout en garantissant une protection de l'environnement. L'exploitation quotidienne de ces installations est assurée par des délégataires de service public.

Un programme ambitieux de modernisation des stations d'épuration

- L'inauguration de la station de Juigné-sur-Loire (Les Garennes-sur-Loire)
- La construction de la station d'épuration des Alleuds (Brissac Loire Aubance)



- Le lancement de la consultation pour la reconstruction de la station d'épuration des Alleuds (Chemellier)
- Le curage des lagunes de Chavagnes-les-Eaux (Terranjou) et Les Alleuds (Brissac Loire Aubance)

Des interventions significatives sur les réseaux

De nombreux chantiers ont été menés pour améliorer la performance des réseaux d'assainissement et ainsi réduire les impacts environnementaux liés aux rejets d'eaux usées :

Travaux achevés :

- Renouvellement des réseaux d'eaux usées et pluviales à St Rémy-la-Varenne (Brissac Loire Aubance)
- Renouvellement et extension des réseaux, route de St Melaine à Vauchrétiën (Brissac Loire Aubance)
- Gainage des réseaux d'eaux pluviales, rue des grands jardins à St Melaine-sur-Aubance
- Mise en séparatif des réseaux (tranche 1) à Champ-sur-Layon (Bellevigne-en-Layon)
- Renouvellement des réseaux à Martigné-Briand (Terranjou) et secteur Dolmens à St Jean-des-Mauvrets (Les Garennes-sur-Loire)

Nouveaux chantiers engagés :

- Mise en séparatif des réseaux à Chemellier (Brissac Loire Aubance)

Études stratégiques finalisées :

- Mise en séparatif des réseaux unitaires de Saint Lambert du Lattay (Val du Layon) sur 4 ans
- Mise en séparatif (tranche 2 et suivantes) et reconstruction de la station d'épuration de Rochefort sur Loire
- Reconstruction de la station d'épuration de Vauchrétiën

Les schémas directeurs de St Jean-des Mauvrets (Les Garennes-sur-Loire), St Saturnin-sur-Loire (Brissac Loire Aubance), Mozé-sur-Louet, Blaison St Sulpice et Charcé Saint Ellier (Brissac Loire Aubance) ont quant à eux été lancés.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Communauté de communes gère l'assainissement non collectif en régie directe. Cette gestion de proximité poursuit un double objectif : garantir aux usagers un accompagnement personnalisé dans leurs démarches et améliorer la qualité des rejets en milieu naturel. À travers ses missions de conseil et de contrôle, le service veille à la conformité des installations individuelles et à la préservation de nos milieux naturels.

+ de

7 200

installations d'assainissement non collectif

730

contrôles d'assainissement non collectif réalisés, soit 69% des installations contrôlées

PERSPECTIVES 2026

- Modification du PPI suite au désengagement de l'agence de l'eau sur les opérations d'amélioration de la collecte par le renouvellement des canalisations.
- Mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour permettre la maximisation des subventions et le développement du territoire.

- Lancement de la politique de réutilisation des eaux usées traitées et de la mise en œuvre de panneaux photovoltaïque afin de répondre au stress hydrique engagé par le dérèglement climatique, et réduire l'impact énergétique des sites assainissement.

MOYENS
34 agents (34 ETP)

MISSIONS
► Exploiter, entretenir, aménager et créer la voirie d'intérêt communautaire et ses accessoires (ponts, fossés, accotements, etc.)

LA VOIRIE

La Communauté de communes veille à la qualité de son domaine public d'intérêt communautaire. Cette mission englobe un large éventail d'interventions, de la création d'infrastructures nouvelles à l'entretien quotidien des voiries existantes. Les équipes assurent aussi bien les travaux de réfection majeurs que les opérations régulières d'entretien : signalisation, maintenance des chemins empierrés, curage des fossés, fauchage des accotements, balayage mécanisé des chaussées, etc. Cette approche globale garantit des conditions de déplacement optimales et sécurisées pour tous les usagers.

FOCUS

STRUCTURER ET HARMONISER LA GESTION DE LA VOIRIE

Deux documents structurants ont été élaborés en 2025

LA CHARTE VOIRIE

C'est un document interne qui précise l'exercice de la compétence de manière organisationnelle et financière entre la Communauté de communes et ses communes membres. Elle détaille le patrimoine viaire concerné, les activités assurées par les équipes communautaires, l'organisation des interventions et les modalités de financement des projets.

LE RÈGLEMENT DE VOIRIE

C'est un document public et opposable qui s'adresse à tous : particuliers, entreprises, exploitants de réseaux... Il définit les règles d'intervention sur le domaine public d'intérêt communautaire et précise les démarches à suivre pour obtenir une permission de voirie, obligatoire pour toute occupation ou modification du domaine public : création d'accès, pose de canalisations, travaux sur réseaux souterrains ou aériens, etc.

Ces deux outils complémentaires clarifient l'exercice de la compétence et facilitent les relations entre la Communauté de communes et les communes membres pour une gestion harmonisée de la voirie du territoire.

Les travaux d'aménagement : le service voirie accompagne les communes

Le service voirie poursuit sa mission d'accompagnement des communes dans leurs projets d'aménagement du territoire. Ces interventions répondent à des enjeux multiples : renforcement de la sécurité, amélioration du cadre de vie, développement des mobilités douces et dynamisation des centres-bourgs. Ces travaux d'aménagement sont financés par les communes via les attributions de compensation.

Quelques travaux d'aménagements finalisés ou lancés en 2025 (liste non exhaustive) :

Beaulieu-sur-Layon :



- Suite des travaux d'aménagements de la traverse de bourg

Bellevigne-en-Layon :

- Aménagement de la rue de la roche à Rablay-sur-Layon ;



- Aménagement de la rue du Colonel Artemieff à Faveraye-Mâchelles

Brissac Loire Aubance :

- Aménagement du centre-bourg de Saint-Remy-la-Varenne

Champtocé-sur-Loire :



- Aménagement de l'entrée Nord de la commune avec création d'une liaison douce

Les Garennes-sur-Loire :

- Adaptations sécuritaires de la Grand Rue de Juigné-sur-Loire
- Aménagement de la rue du Molleton.



Saint-Germain-des-Prés :

- Aménagement des abords du nouveau salon de coiffure

Saint-Melaine-sur-Aubance :



- Réalisation d'une liaison douce dans le Bois Coteau.



- Mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite de point d'arrêt routier prioritaires de liaison de bus (avec le soutien financier de la Région)



2 650 580 €

de budget de fonctionnement pour les travaux d'entretien réguliers

4 860 250 €

de budget d'investissement pour les travaux de création et aménagement du domaine public, les maîtrises d'œuvre et l'achat de matériel



P.22

- Le règlement de voirie participe au développement durable
- L'exemple d'un aménagement vertueux

L'entretien des voies

Les opérations quotidiennes d'entretien (fauchage des accotements, maintien de la signalisation, élagage, balayage mécanisé des chaussées...) sont assurées par les équipes voirie de la Communauté de communes. Pour garantir une intervention efficace sur l'ensemble du territoire, ces équipes sont réparties sur cinq secteurs géographiques.

PERSPECTIVES 2026

Programmes des études de travaux neufs, avec des réalisations prévues dès 2026 :

Blaison-Saint-Sulpice :

aménagement de la montée de la Hutte.

Brissac Loire Aubance :

- Brissac-Quincé : création d'une liaison douce le long de l'Aubance.
- Saint-Saturnin-sur-Loire : aménagement de la place de l'église.

Chalonnès-sur-Loire :

- Création d'une liaison douce entre le centre-bourg et la gare ferroviaire.
- Aménagement de la rue des Bords de Vihiers dans la cadre de la création d'un complexe immobilier.

Denée :

aménagement de la rue Haute Halopeau et d'une partie de la place de l'église

Rochefort-sur-Loire :

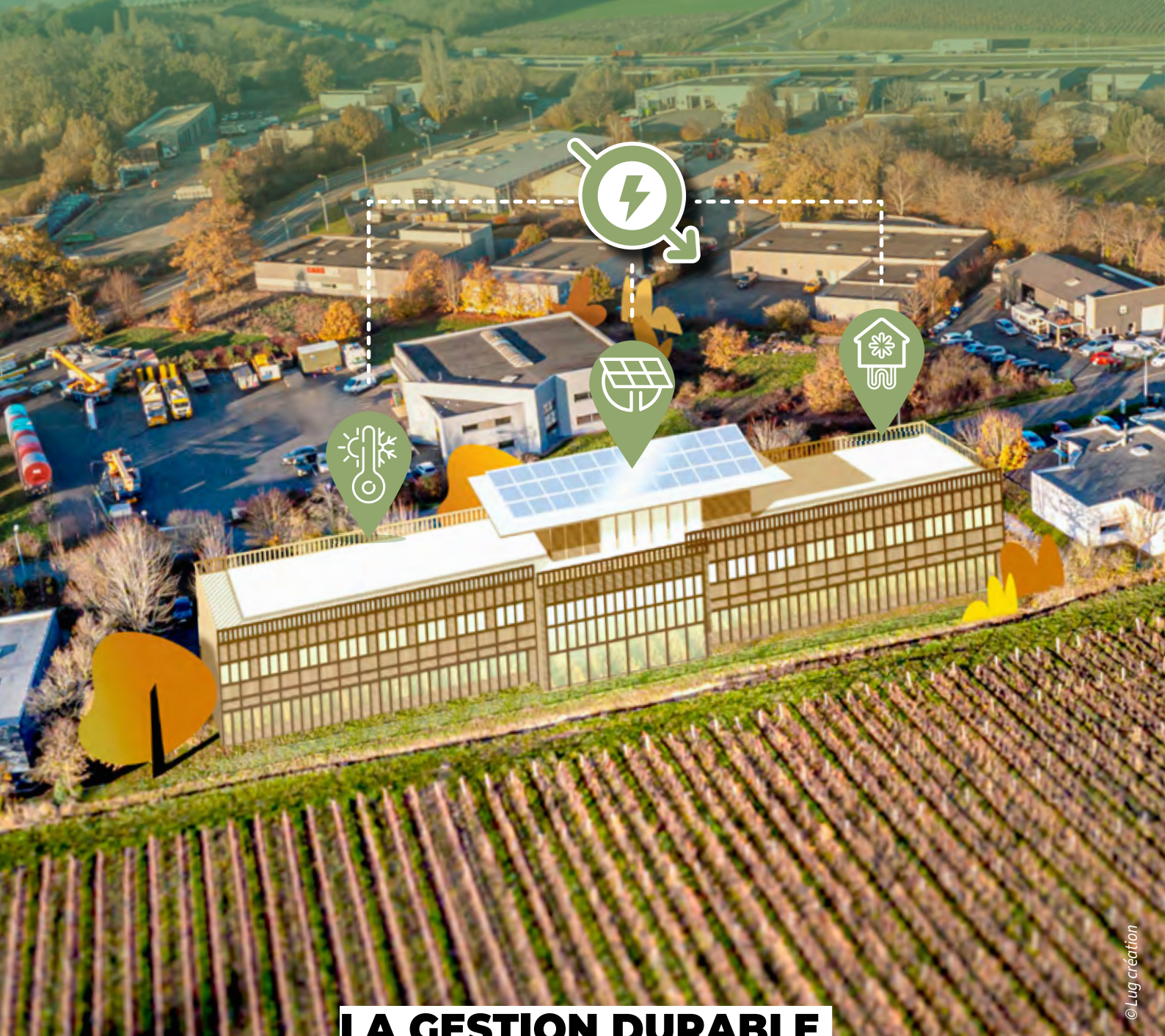
aménagement du centre-bourg.

Terranjou :

adaptation de la rue Rabelais à Martigné-Briand en vue de la création du contournement par le Département.

Val du Layon :

aménagement du centre-bourg de St Aubin-de-Luigné.



© Lug création

LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE BÂTI



P.23

- La sensibilisation des élus à la gestion du patrimoine bâti
- Les travaux réalisés pour améliorer la performance énergétique des bâtiments

La Communauté de communes s'engage dans une gestion responsable et performante de son patrimoine immobilier. Le service bâtiment pilote cette mission essentielle en conjuguant les enjeux de fonctionnalité, de durabilité et de sobriété énergétique. Cette approche globale se traduit par des interventions ciblées, de la construction à la maintenance, en passant par la réhabilitation des bâtiments communautaires.



MOYENS
3 agents (3 ETP)



MISSIONS

- Conduire la maîtrise d'ouvrage des opérations de construction ou de rénovation en lien avec les différentes directions
- Accélérer la transition énergétique pour réduire les consommations et développer les énergies renouvelables
- Entretenir et assurer la maintenance du patrimoine bâti en relation avec les services techniques des 5 secteurs
- Mettre en adéquation le patrimoine bâti avec les besoins de la Communauté de communes
- Suivre la réglementation des bâtiments, de la sécurité du patrimoine et des sinistres

Vers un parc immobilier performant et durable

En 2025, d'importants travaux ou études ont été finalisés ou engagés :

Le site unique : une démarche participative pour un projet partagé



Après l'attribution de la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architectes sàbh pour le projet de site unique, la Communauté de communes s'est entourée de l'entreprise Equipage pour affiner les besoins fonctionnels du futur site. Le choix d'une démarche ouverte et collaborative a placé les futurs usagers au cœur de la réflexion.

Ateliers participatifs, temps d'échanges et rencontres sur le terrain ont rythmé cette phase essentielle du projet. Cette dynamique collective a permis de consolider le programme des travaux tout en renforçant l'adhésion et l'appropriation du projet par l'ensemble des acteurs impliqués. Une étape décisive avant le démarrage des travaux.

L'acquisition du site Carlift garantira la continuité des activités durant les travaux en offrant des conditions de travail adaptées aux agents et en regroupant temporairement plusieurs fonctions. Le bâtiment sera ensuite réaffecté à la lecture publique, aux archives et à Villages en scène, assurant une valorisation durable du patrimoine existant.

Le multi-accueil « 123 Soleil » : réhabilitation et extension

En novembre 2025, la première tranche du projet d'extension du multi-accueil 1,2,3 Soleil a été livrée, permettant son occupation par l'association gestionnaire. Cette mise en service ouvre la voie à la phase suivante, consacrée à la réhabilitation des locaux existants. L'équipement comptera à terme 24 places d'accueil dans un cadre entièrement repensé pour le bien-être des enfants.



Une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage

La Communauté de communes a créé une aire d'accueil des gens du voyage à Brissac Loire Aubance. Cet équipement répond aux obligations réglementaires et contribue à une politique d'accueil respectueuse des populations itinérantes.

Modernisation des sites techniques du secteur 3



Le projet de réhabilitation des sites techniques du secteur 3 a avancé : les locaux sociaux des sites de Rochefort-sur-Loire, Mozé-sur-Louet et Saint-Lambert-du-Lattay ont été livrés, améliorant significativement les conditions de travail des agents. Une réception complète est prévue fin janvier 2026.

ZOOM



LA PISCINE DU LAYON : PERFORMANCE, CONFORT ET DURABILITÉ

Le renouvellement de la délégation de service public de la piscine du Layon a permis d'engager un vaste programme de modernisation du bâtiment et de ses équipements techniques : étanchéité et isolation des toitures, reprise des désordres structurels, remplacement des menuiseries et des centrales de traitement d'air, renouvellement des systèmes de filtration et modernisation de l'éclairage. Inscrits dans une logique de durabilité et de performance énergétique, ces travaux renforceront la pérennité de l'équipement, réduiront ses coûts d'exploitation et amélioreront le confort des usagers.

PERSPECTIVES 2026

• Conception et réalisation :

- Lancement des travaux du site unique.
- Travaux d'aménagement du site de Carlift.
- Travaux de la piscine du Layon.
- 2^e phase des travaux de réhabilitation du multi-accueil 123 Soleil.
- Etudes pour la réhabilitation de la salle de sport de St Rémy-la-Varenne.
- Etude de conception de la crèche Piccolo.

• Gestion de patrimoine :

- Finalisation du schéma directeur immobilier pour le déploiement de la stratégie immobilière et énergétique du patrimoine communautaire.
- Rédaction et lancement de marchés de maintenance (CVC, SSI, extincteurs).
- Mise en place d'outils de suivi pour une stratégie immobilière efficiente et une gestion optimisée du patrimoine de la Communauté de communes.
- Mise en place de nouveaux process d'intervention et de partages des activités sur les bâtiments communautaires.



57

bâtiments communautaires



40 000 m²

de surface de planchers

LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNS

Dans une volonté d'optimiser les ressources et de renforcer l'expertise locale, la Communauté de communes et ses communes membres ont mutualisé leurs services techniques. Cette organisation a pour objectifs une gestion plus efficace et durable des interventions, tout en préservant la qualité des prestations rendues. Afin d'assurer un service de proximité adapté aux besoins des territoires, ces services sont structurés en cinq secteurs d'intervention.

Structurer, harmoniser, optimiser : les services techniques en action

En 2025, la mise en œuvre du plan d'action issu de l'audit organisationnel et fonctionnel des services communs s'est poursuivie, en voici quelques exemples :

- L'harmonisation des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle s'est concrétisée, garantissant une meilleure sécurité et une équité de traitement pour l'ensemble des équipes.
- Le questionnaire de satisfaction réalisé à mi-année affiche 76 % de satisfaction, soit une progression de 16 points depuis 2022. Les pistes d'amélioration identifiées (communication avec les communes, décloisonnement, organisation des activités récurrentes) alimentent le plan d'action en cours.
- La mise en œuvre renforcée des plans de gestion, finalisés sur le secteur 3 et en voie d'achèvement sur le secteur 5
- L'achèvement de la restructuration des centres techniques du secteur 3, dernière opération majeure du programme engagé à l'échelle intercommunale.
- Le groupement des achats de matériels à l'échelle des 5 secteurs techniques a permis de renouveler les équipements tout en maîtrisant les coûts (286 k€ d'acquisition, soit - 11% par rapport au budget prévisionnel)

MOYENS
169 agents

MISSIONS

- Entretien et gérer les patrimoines communaux et communautaires (bâtiments, espaces verts, cimetières...)
- Veiller à la propreté de l'espace public
- Assister techniquement les communes
- Accompagner les communes dans l'organisation d'événements

FOCUS

UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL OPTIMISÉ GRÂCE AU 5S

À la fin de l'année, le centre technique de Saint-Saturnin-sur-Loire (secteur 5) a engagé une démarche 5S afin d'améliorer l'organisation, la sécurité et le confort de travail. Les équipes ont trié et éliminé les encombrants (Seiri). Il vont ensuite réorganiser les espaces pour que chaque matériel ait sa place (Seiton), nettoyer et sécuriser les zones de circulation (Seiso), puis structuré des règles communes pour maintenir l'ordre (Seiketsu). La démarche se poursuivra jusqu'à la phase Shitsuke, dédiée à l'amélioration continue. Cette initiative renforce l'efficacité opérationnelle et favorise la cohésion des équipes.

*La méthodologie des 5S

La méthodologie des 5 S provient de 5 verbes d'action japonais résumant les tâches essentielles à mener pour améliorer son environnement :

- | | | | | |
|---|--|--|--|---|
| 1 • Seiri (Débarrasser)
Se débarrasser du superflu, ce qui n'est pas utilisé régulièrement est rangé, voire jeté. | 2 • Seiton (Ranger)
Concevoir un espace de travail efficace où chaque chose à une place bien définie facilitant son utilisation. | 3 • Seiso (Nettoyer)
Nettoyer permet d'éviter des dysfonctionnements en ce qui concerne les biens de production, sécuriser les lieux et rendre le cadre de travail sain. | 4 • Seiketsu (Maintenir l'ordre)
Une fois que tout est trié, rangé et nettoyé, il convient de maintenir ce nouvel ordre. | 5 • Shitsuke (Suivre)
Cette méthode n'est efficace que si ses préceptes illustrés par les 4S précédents sont respectés. C'est le sens de ce 5 ^e S. |
|---|--|--|--|---|

L'ordre des actions est important. On commence par débarrasser (Seiri) pour finir par le maintien de la rigueur concernant les bonnes habitudes nouvellement acquises (Shitsuke).



Focus sur les principaux projets réalisés pour les communes en 2025

En 2025, les services techniques communs ont accompagné les communes dans de nombreux projets améliorant le cadre de vie, les équipements publics et l'organisation d'événements locaux.

Espaces verts : gestion durable et aménagements de proximité



La finalisation du plan de gestion du secteur 3 a permis de définir des zones test à faible intervention (1 à 2 broyages par an), favorisant un retour notable de la biodiversité. Des zones de tonte raisonnée ont été délimitées, représentant 85 900 m².

Plusieurs projets paysagers ont été menés : création d'un square avec les élèves du Fresno à La Possonnière, aménagement d'aires de jeux pour les écoles et structures de loisirs à Bellevigne-en-Layon.

Appui aux événements

Les équipes ont assuré l'installation de nombreuses manifestations locales, dont la grande fête communale de St Georges-sur-Loire, ou encore La foire aux Lumas à Vauchrétien (Brisac Loire Aubance), renforçant leur rôle d'appui logistique de proximité.

Bâtiments communaux : rénovation et aménagements

Les interventions ont également porté sur les équipements publics : installation de mobi-

liers urbains dans la cour de l'école primaire de Champtocé-sur-Loire, réfection du sanitaire des enseignants de l'école primaire publique de Saint-Georges-sur-Loire, ou encore réaménagement du nouveau pôle enfance à Saint-Lambert-du-Lattay. À Chalonnes-sur-Loire, des travaux ont été réalisés pour le CCAS, la médiathèque (monte-charge) et l'Hôtel de Ville dans le cadre de la restructuration partielle du bâtiment.



P.24

- La sensibilisation de 70 agents agents voirie et espaces verts à la biodiversité
- La gestion et l'optimisation des déchets
- Le déploiement des plans de gestion différenciée des espaces verts
- L'optimisation de l'arrosage pour les espaces verts

PERSPECTIVES 2026

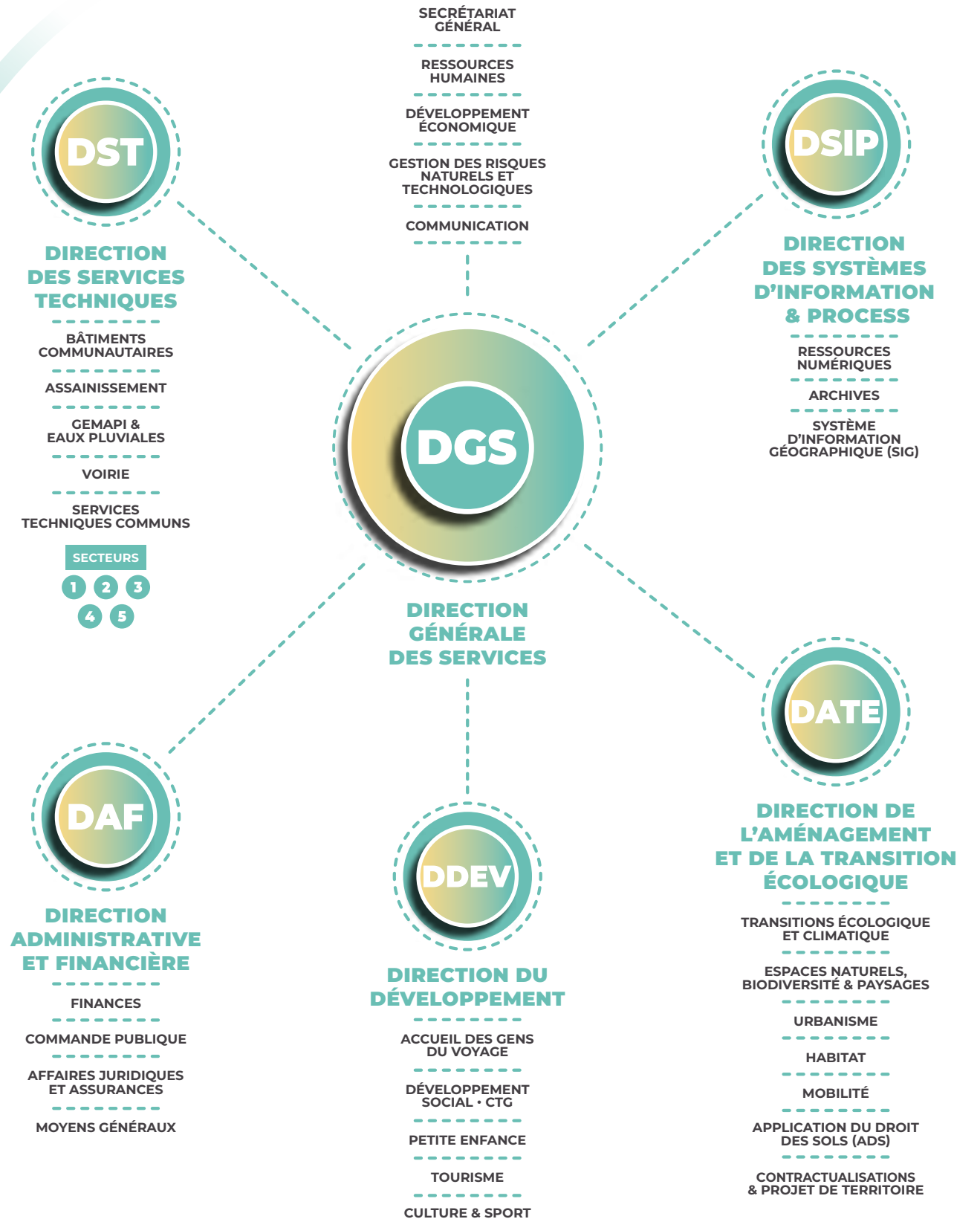
- Poursuite de l'inventaire du patrimoine sur SIG / représentation des périmètres d'intervention de propreté urbaine
- Poursuite de la démarche 5S sur le centre technique du secteur 5 pour améliorer l'organisation, la sécurité et le confort de travail.
- Poursuite de l'amélioration de la sécurité au travail : développement de la démarche HSE avec ¼ sécurité hebdomadaire, systématisation des analyses jusqu'à l'accident, etc.
- Plan de gestion du secteur 3 : bilan sur les zones tests pour ajustement du plan de gestion.
- Finalisation des aménagements extérieurs du nouveau centre technique du secteur 1
- Poursuite de la réalisation des projets communaux : sentier poétique à Val du Layon en partenariat avec l'association des Cachalots, réfection du parc en cœur de bourg de Beaulieu, etc.

DES MOYENS POUR AGIR



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

246 agents* travaillent au sein de la Communauté de communes. Ils traduisent en projets et en actions les décisions des élus, et sont au service du territoire et de ses habitants.



*Total des emplois permanents au 31/12/2025

LES RESSOURCES HUMAINES

La politique de ressources humaines de la Communauté de communes poursuit un objectif clair : assurer la qualité du service public, développer les compétences des agents et garantir leur bien-être. En 2025, plusieurs avancées structurantes ont été engagées en matière de protection sociale, d'accompagnement managérial, d'évolution professionnelle et de modernisation des outils.



MOYENS
7 agents (6,7 ETP)
(+ 0,3 ETP à la gestion de crise)

MISSIONS

- Accompagner les élus dans la définition de la politique de ressources humaines
- Accompagner les agents dans leurs questionnements, faciliter leur intégration et contribuer à leur évolution interne
- Être en appui des managers dans la gestion des situations complexes
- Organiser les recrutements et les formations
- Gérer les paies, les absences et le développement de carrière
- Gérer la mobilité interne et externe des agents et accompagner au retour à l'emploi
- Assurer le dialogue social avec les organisations syndicales et gérer les instances paritaires
- Veiller à la sécurité et au bien-être des agents, en mettant en place des actions de prévention et en assurant le respect des normes de sécurité
- Arbitrer les litiges, prévenir et résoudre les conflits

Santé et prévention au travail

Renforcer la protection sociale des agents

La protection sociale des agents s'est renforcée avec la mise en place, au 1^{er} janvier 2025, d'un dispositif collectif de prévoyance, incluant une participation employeur pouvant atteindre 70 % selon les rémunérations. En parallèle, la collectivité a engagé le déploiement d'une participation à la mutuelle, effective au 1^{er} janvier 2026. Ces mesures concrètes améliorent le pouvoir d'achat et sécurisent les agents confrontés aux risques de la vie.

Dialogue social et organisation interne

Clarifier la politique RH :

les lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion ont été mises à jour afin de regrouper dans un document unique les orientations RH de la collectivité. Élaboré en concertation avec les partenaires sociaux, ce référentiel commun renforce la cohérence managériale et la valorisation des parcours professionnels.

Développement des compétences et valorisation professionnelle

Professionaliser le management

Le cycle managérial engagé en 2023 s'est achevé en 2025, permettant aux encadrants de se former aux pratiques finances-RH propres à la Communauté de communes. Il contribue à diffuser une culture managériale partagée et à soutenir la performance collective.

Accompagner les parcours professionnels

La collectivité affirme son engagement en faveur du développement des compétences grâce au déploiement du dispositif de période de préparation au reclassement pour accompagner les agents dans leur évolution professionnelle. La création d'une équipe dédiée aux remplacements dans les services techniques renforce la continuité du service public tout en offrant aux agents des opportunités de découvrir différents métiers et services. Cette démarche valorise la mobilité, l'adaptabilité et le développement des compétences comme leviers d'évolution professionnelle.

ZOOM

VALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

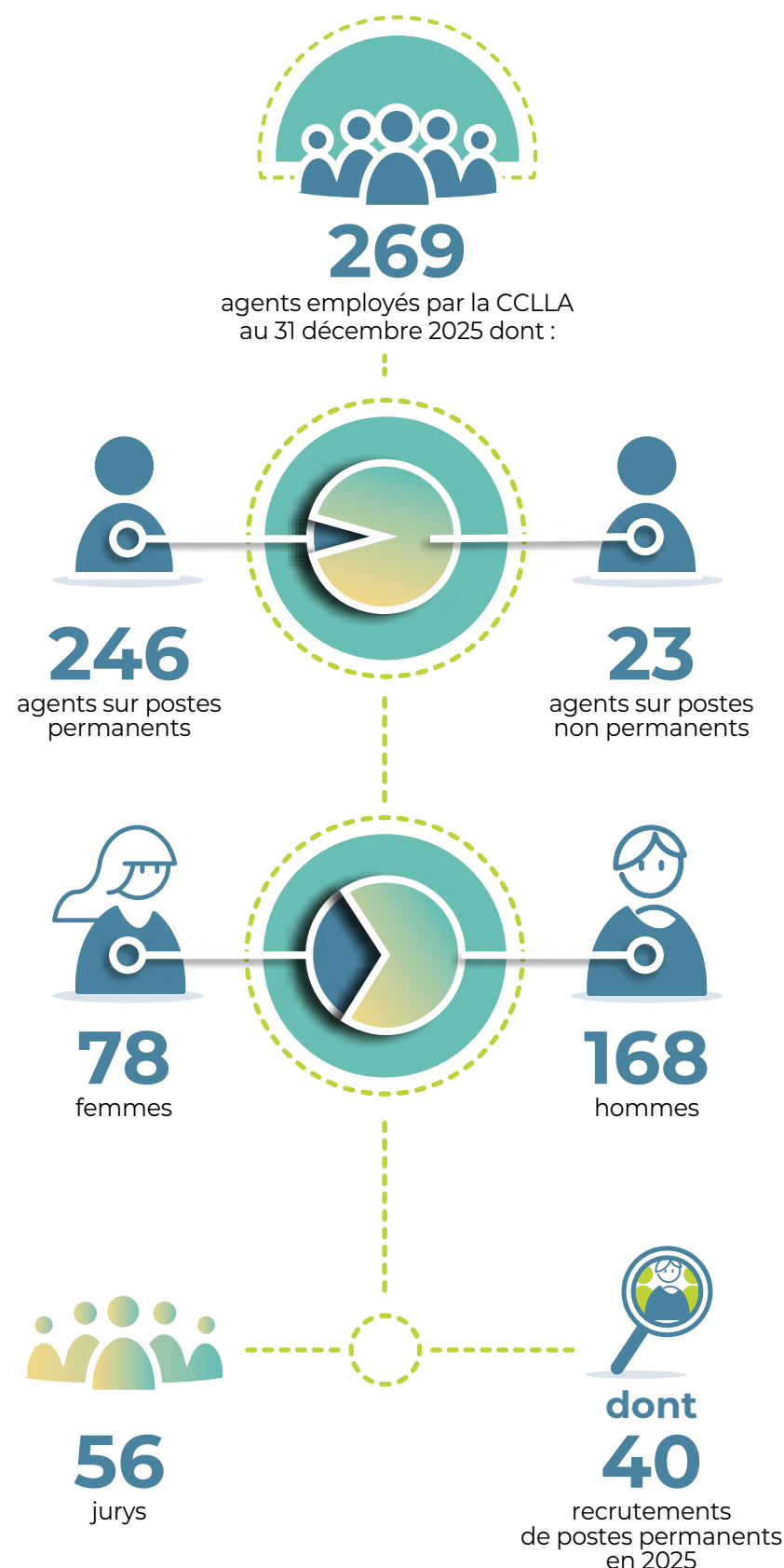
Dans le but de soutenir le volontariat et de promouvoir des valeurs de solidarité et de service public, la Communauté de communes a développé son partenariat avec le SDIS en mettant en place des conventionnements avec les sapeurs-pompiers volontaires. Cette démarche valorise l'engagement citoyen des agents et facilite la conciliation entre leur activité professionnelle et leurs missions de secours.



Modernisation et accompagnement au changement

Moderniser les outils de gestion RH

Le service Ressources humaines conduit le remplacement de son logiciel métier. Ce projet collaboratif vise à fiabiliser la gestion administrative, optimiser les processus et améliorer l'accompagnement des agents.



45 ans

et 3 mois de moyenne d'âge



179

arrêts
de travail



40

accidents
de travail



280

payes
(moyenne/mois)



2 111

courriers



580

arrêtés



124

CDD

PERSPECTIVES 2026

- Accompagnement des nouveaux élus.
- Organisation des élections professionnelles du 10 décembre 2026.
- Poursuite de l'accompagnement de la montée en compétence de l'encadrement.
- Déploiement de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences pour anticiper les évolutions des métiers et adapter les compétences aux besoins futurs du service public.
- Lutte contre l'absentéisme et prévention l'usure professionnelle.
- Renforcement de l'attractivité employeur de la collectivité.
- Développement d'une politique proactive de santé et de sécurité au travail.



LES FINANCES

En 2025, la Communauté de communes a poursuivi sa trajectoire avec une gestion financière robuste : outils modernisés, inventaire comptable renforcé et mise en œuvre du Pacte financier et fiscal. L'année a également été marquée par l'intégration en régie de l'office de tourisme. Cette gestion maîtrisée permet de soutenir une forte progression des investissements tout en maintenant des indicateurs financiers très favorables.

Le Pacte financier et fiscal

La deuxième année de mise en œuvre du Pacte financier et fiscal a permis de renforcer les mécanismes de solidarité entre la Communauté de communes et ses communes. Huit communes ont bénéficié d'un fonds de concours, dont trois communes dites fragiles et deux communes dites polarités, pour un montant global supérieur à 1 M€.

Le partage de recettes des zones d'activités s'est poursuivi, avec 32 k€ de taxe d'aménagement et 49 k€ de taxe foncière reversés par les communes à la Communauté de communes, consolidant la logique d'équité et de mutualisation au cœur du Pacte.

Inventaire renforcé et comptabilité modernisée

En cohérence avec les recommandations de la Chambre régionale des comptes, un travail approfondi d'inventaire comptable a été conduit.

Les services ont procédé à l'intégration comptable d'un volume exceptionnel de biens :

- Près de 100 fiches au budget « actions économiques »,
- 300 fiches pour l'assainissement, représentant environ 10 M€,
- Plus de 600 fiches sur le budget principal, représentant plus de 16 M€.

Parallèlement, le service finances a déployé un nouveau logiciel comptable et budgétaire. Cet outil modernisé améliore le suivi des crédits, la qualité des données et l'autonomie des services dans la gestion financière quotidienne.

Une trajectoire financière robuste et maîtrisée

La situation financière de la collectivité reste très favorable, avec des ratios supérieurs aux objectifs fixés dans le Pacte financier et fiscal :

- Une capacité d'autofinancement nette supérieure à 3 M€ et 15% des recettes réelles de fonctionnement,
- Une capacité de désendettement inférieure à 2 ans,

Les investissements sur le budget principal connaissent une progression notable : plus de 10,5 M€, soit 78 % de plus qu'en 2024. Ils portent sur des opérations structurantes telles que les équipements communautaires, les études stratégiques ou encore la montée en puissance des services mutualisés.

PERSPECTIVES 2026

- Accompagnement des nouveaux élus.
- Mise en cohérence de l'actif et de l'inventaire physique.
- Gestion des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP).

MOYENS
6 agents (6 ETP)

- MISSIONS**
- Préparer et suivre l'exécution des 6 budgets communautaires
 - Gérer la dette et la trésorerie
 - Suivre et gérer la TVA

23%
de taux d'épargne brut (budget principal)

1 M€
de subventions pour les écoles de musique, la petite enfance et la culture

32,5 M€
de dépenses de fonctionnement (tous budgets)

15 M€
de dépenses d'investissement (tous budgets)

9,5 M€
d'endettement (tous budgets)

<1,5 ans
capacité de désendettement (budget principal et économiques)



P.26
➤ Des informations complémentaires sur l'accompagnement des communes à travers le Pacte Financier et Fiscal

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES 32 M€		RECETTES 36 M€	
Charges à caractère général	6 580 K€	Atténuations de charges	173 K€
Charges de personnel et frais assimilés	11 366 K€	Vente produits fabriqués, prestations	7 075 K€
Atténuations de produits (AC/FNGIR)	7 686 K€	Impôts et taxes	22 099 K€
Autres charges de gestion courantes	4 109 K€	Dotations et participations	5 329 K€
Charges financières	73 K€	Autres produits de gestion courante	279 K€
Charges exceptionnelles	4 K€	Produits financiers	96 K€
Provisions	70 K€	Produits exceptionnels	33 K€
Dépenses réelles totales	29 887 K€	Provisions	96 K€
Op. d'ordre de transfert entre section	2 371 K€	Recettes réelles totales	35 180 K€
TOTAL	32 258 K€	Opération d'ordre de transfert entre section	420 K€
		TOTAL	35 600 K€

EXCÉDENT D'EXPLOITATION CUMULÉ 11,7 M€

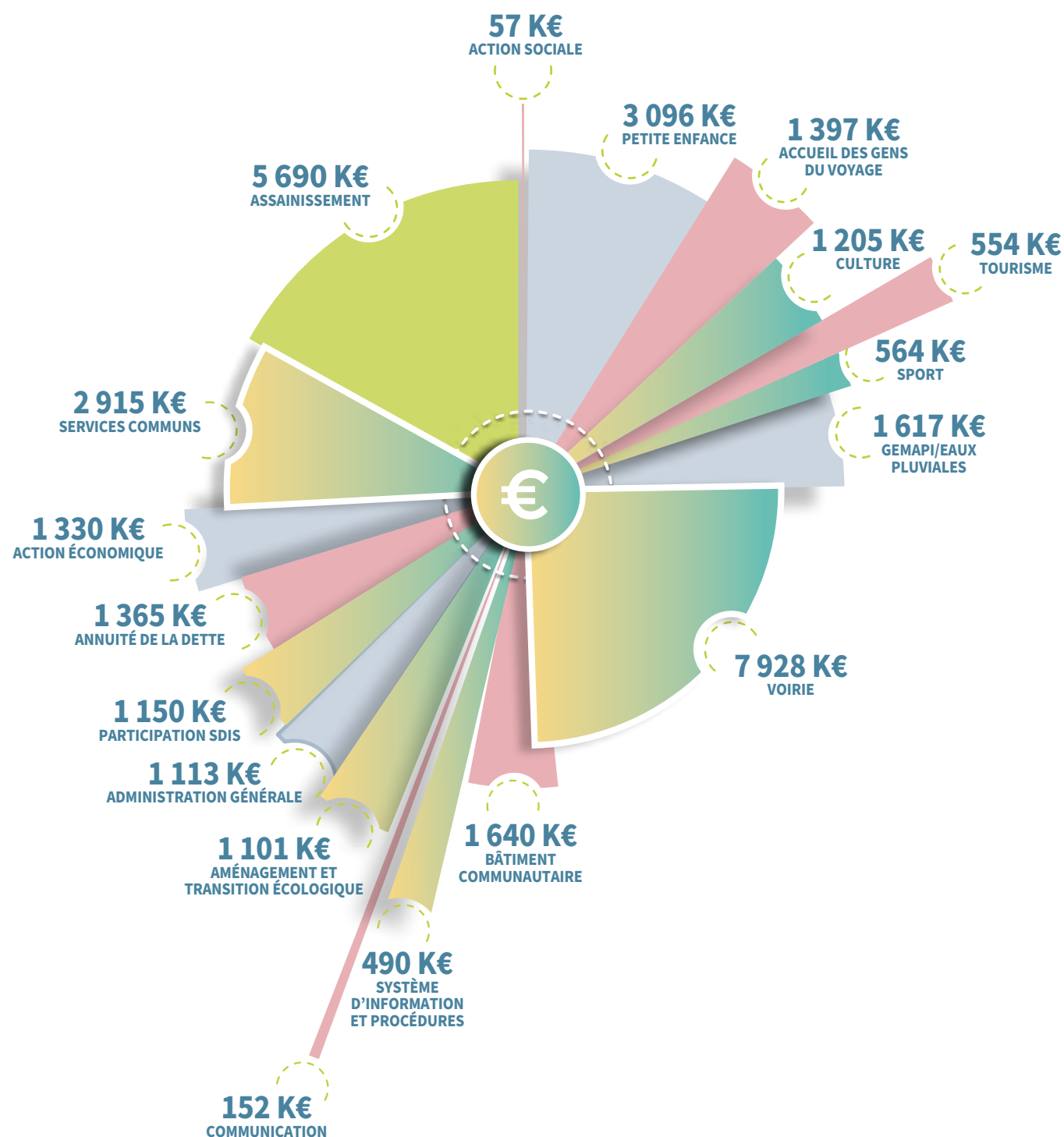
INVESTISSEMENT

DÉPENSES 12 M€		RECETTES 14 M€	
Réalisé en 2025	Reste à réaliser	Réalisé en 2025	Reste à réaliser
Emprunts	390 K€	Emprunts	222 K€ 186 K€
Immob. incorporelles	560 K€ 730 K€	Subventions d'investissements	4 448 K€ 2 107 K€
Subv. d'équipement	430 K€ 708 K€	Excédent de fonct° capitalisé	5 019 K€
Immob. corporelles	2 950 K€ 400 K€	Dot. fonds divers réserve (FCTVA)	1 094 K€
Immob. en cours	3 990 K€ 2 821 K€	Autre immob. financière	9 K€
Voirie	2 821 K€ 1 374 K€	Opération patrimoniale	13 K€
Participations	18 K€	Opération pour compte de tiers	160 K€ 487 K€
Autre immob. financière	145 K€	Recettes réelles totales	10 975 K€ 2 780 K€
Opérations pour compte de tiers	252 K€ 394 K€	Opération d'ordre de transfert	2 371 K€
Dépenses réelles totales	11 540 K€ 6 426 K€	Opérations d'ordre patrimoniales	68 K€
Op. d'ordre de transfert entre section	475 K€	Recettes d'ordre totales	2 439 K€
Opérations d'ordre patrimoniales	9 K€	TOTAL	13 414 K€ 2 780 K€
Dépenses d'ordre totales	484 K€	Excédent d'investissement	338 K€
TOTAL	12 028 K€ 6 426 K€	TOTAL	13 753 K€ 2 780 K€

EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT 1,7 M€

2025 LES RÉALISATIONS

La répartition des réalisations par politique publique
Fonctionnement et investissement - Hors charges de personnel



MOYENS
3 agents (2,4 ETP)

MISSIONS

- Proposer et mettre en œuvre une stratégie d'achat efficace et durable
- Gérer les procédures de marchés publics dont le montant estimé est supérieur à 40 000€ HT
- Vérifier la cohérence administrative et juridique des procédures lancées en interne par les services pour les besoins estimés à moins de 40 000€ HT
- Accompagner juridiquement l'exécution des marchés (avenants, sous-traitance, ...)
- Conseiller et accompagner les direction, services et communes



P.26

- La prise en compte des critères sociaux et environnementaux dans les procédures de marchés publics
- Le témoignage d'Angelina Guillet, qui distribue le magazine communautaire dans le cadre des clauses d'insertion figurant dans le marché de distribution



MOYENS
1 agent (1 ETP)

MISSIONS

- Conseiller et accompagner les services communautaires
- Veille juridique
- Contrôle juridique des actes de la collectivité
- Gestion des sinistres de la collectivité
- Inventaire des actes de propriété de la collectivité
- Réception et instruction des demandes d'accès aux documents administratifs
- Information, conseil et accompagnement pour le respect du règlement européen et du droit national en matière de protection des données personnelles.

LA COMMANDE PUBLIQUE

Le service commande publique pilote l'ensemble des achats de la collectivité, en garantissant la légalité, la transparence et l'efficacité des procédures. Il accompagne les services et sécurise les marchés afin d'assurer une utilisation optimale des ressources publiques au service des projets communautaires.

Un marché de travaux engagé pour le futur siège

À la suite du concours architectural mené l'an passé, le marché de travaux du site unique a été lancé début novembre 2025. Cette phase marque le début opérationnel du projet, qui permettra à terme de regrouper les services sur un site fonctionnel, cohérent et adapté aux besoins de la Communauté de communes. Ce marché intègre de nombreuses prescriptions environnementales et 3 500 heures d'insertion pour des publics éloignés de l'emploi.

L'intégration des clauses sociales

La Communauté de communes a intensifié son partenariat avec le service insertion du Conseil départemental afin d'anticiper l'obligation fixée par la loi Climat & Résilience : atteindre, dès 2026, 30 % de marchés intégrant des considérations sociales. Cette démarche vise à faire de la commande publique un levier d'inclusion, au bénéfice des publics éloignés de l'emploi et de l'économie locale.

Des procédures renforcées

La Communauté de communes a mis en place un dispositif systématique de vérification de validité des attestations de responsabilité civile et de régularité sociale et fiscale pour les titulaires de marchés pendant la durée d'exécution, et ce pour tous les nouveaux marchés notifiés depuis septembre 2025. A terme, la vocation du service étant d'étendre son contrôle sur l'ensemble des marchés en cours.

PERSPECTIVES 2026

- Développement de la sécurisation des procédures : actualisation du guide interne de la commande publique et formation de l'ensemble des services.
- Généralisation du parapheur électronique pour une dématérialisation à 100% des marchés publics.
- Elaboration du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).
- Poursuite du développement de l'insertion sociale dans les procédures grâce au partenariat avec le Conseil départemental.

LE JURIDIQUE ET LES ASSURANCES

Le service juridique et assurances garantit la légalité des actes de la collectivité et le respect des règles de protection des données. Il anticipe les risques juridiques et gère les contrats et sinistres d'assurance. Par ses missions de contrôle, de conseil et de veille juridique, il constitue un appui stratégique essentiel, contribuant à une gestion rigoureuse et à la transparence des actions communautaires.

Expertise juridique, conformité et sécurisation du patrimoine

L'année 2025 a été marquée par plusieurs actions structurantes pour le service juridique et assurances. Il a joué un rôle central dans le renouvellement de la délégation de service public de la piscine, apportant une expertise juridique complète pour sécuriser l'ensemble de la procédure. Parallèlement, le service a élaboré le registre des traitements de données en lien avec le service des archives, renforçant ainsi la conformité au RGPD. Autre réalisation majeure : la rédaction de dix actes administratifs de transfert de propriété au profit des communes, permettant d'éviter le recours à un notaire et générant une économie estimée à 30 k€. Ces opérations contribuent à clarifier le patrimoine intercommunal et à sécuriser la gestion des biens transférés.



100
saisines juridiques

8
saisines de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA)



4
saisines du délégué à la protection des données (DPO)



315
actes notariés répertoriés

10
actes de transferts de propriété réalisés

100
sinistres traités

11
newsletters juridiques diffusées

PERSPECTIVES 2026

- Préparation de la nouvelle mandature.
- Rédaction des dernières fiches RGPD.



LES MOYENS GÉNÉRAUX

Le service moyens généraux répond aux besoins croissants de fluidifier les fonctions administratives et d'accompagner l'organisation d'événements ponctuels. Au-delà du soutien logistique, il contribue à l'image de la Communauté de communes en veillant à un accueil de qualité et à des moments de convivialité cohérents avec les engagements en matière de développement durable. Par son action, il facilite le fonctionnement des services, optimise les ressources et renforce l'efficacité des projets communautaires.

Gestion optimisée de la flotte de véhicules de service

En 2025, le service moyens généraux a amélioré la gestion de la flotte des véhicules des sites administratifs. Un carnet de bord dématérialisé a été mis en place pour assurer un suivi précis des usages et des entretiens. Parallèlement, une consultation a été lancée auprès de garagistes locaux pour les réparations bénignes et récurrentes, permettant de soulager le service garage de la Communauté de communes et d'optimiser la gestion des pannes. Ces initiatives contribuent à améliorer l'efficacité et la réactivité dans l'utilisation des véhicules de service.

Aménagement et sécurité des postes de travail

En 2025, le service moyens généraux a travaillé conjointement avec le service prévention pour adapter le mobilier de bureaux et les fauteuils aux préconisations de la médecine du travail. Par ailleurs, le service a pris en charge la commande d'équipements de protection individuelle pour les agents. Ces actions garantissent des conditions de travail sécurisées et confortables, tout en intégrant les recommandations de santé et sécurité au sein de la collectivité.

PERSPECTIVES 2026

- Accompagnement logistique du déménagement des agents du site de Juigné dans les locaux transitoires.
- Réflexion sur les missions d'accueil du futur site unique.
- Relance du marché nettoyage avec proposition d'adhésion pour les communes membres.

LES ARCHIVES

Le service mutualisé des archives assure la collecte, le traitement, la conservation et la valorisation des archives de la Communauté de communes et des communes signataires de la convention. Réorganisation des fonds, traitement des archives courantes et intermédiaires, conseil aux services producteurs : ces missions structurantes permettent de préserver la mémoire institutionnelle tout en facilitant l'accès à l'information. Le service travaille en étroite collaboration avec les archives départementales de Maine-et-Loire, garantes du respect des normes professionnelles et réglementaires.

Organiser et préserver le patrimoine archivistique

En 2025, les archivistes sont intervenues dans les communes pour mettre en place un inventaire et former les agents au suivi quotidien de l'archivage des documents traités. Plusieurs transferts de documents d'urbanisme des anciennes communautés de communes vers les communes ont également été réalisés. L'année a par ailleurs été marquée par deux inondations survenues dans un local archives. Face à ces événements imprévus, le service s'est fortement mobilisé pour sécher, traiter et récupérer l'intégralité des documents touchés, préservant ainsi le patrimoine archivistique du territoire.



7
communes
visitées



1 534
mètres linéaires
d'archives traités



110
mètres linéaires
d'archives éliminés

PERSPECTIVES 2026

Opérations de rapatriement des archives de la communauté de communes en un lieu unique proche du futur siège.



LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le Système d'information géographique (SIG) occupe une place croissante dans l'appui aux politiques publiques et au pilotage territorial. En structurant, fiabilisant et partageant les données géolocalisées de la Communauté de communes, il permet aux services comme aux élus de disposer d'informations fiables et actualisées pour guider leurs actions. En 2025, l'effort engagé ces dernières années s'est poursuivi avec la consolidation du WebSIG, le déploiement de nouveaux outils métiers et l'accompagnement des utilisateurs. Le service continue ainsi à bâtir un socle numérique commun, essentiel pour améliorer la connaissance du territoire et faciliter la coopération entre services.

MOYENS 2 agents (2 ETP)

MISSIONS

- Gérer les utilisateurs du webSIG central
- Accompagner les agents et les élus dans l'utilisation des outils SIG
- Administrer les données géolocalisées de la collectivité (centraliser, classer, normaliser, analyser, vérifier) et les mettre à disposition
- Conduire de projets informatiques en lien avec le SIG : gérer les évolutions, développer les interfaces permettant la complétude des données géolocalisées, accompagner les différents services dans la mise en place d'outils numériques ou de fonctionnalités complémentaires.

WebSIG : consolidation et nouveaux outils métiers

Après la consolidation de l'outil WebSIG installé en 2024 et de son interaction avec Cart@DS pour l'urbanisme, l'année 2025 a été consacrée au développement des applications métiers. Les agents communautaires gèrent désormais l'ensemble de leurs données géolocalisées via la plateforme SIG, avec exports de tableaux et traitements croisés automatisés. Cette centralisation facilite déjà les échanges entre services, et favorisera une visibilité globale sur l'Observatoire du Territoire pour les élus dès 2026. Le dernier trimestre a vu le lancement du projet Geo-Mobilité avec les services techniques : des outils numériques de terrain pour référencer le patrimoine (proximité et espaces verts) sont testés sur le secteur 5. Parallèlement, l'outil IsoGeo permet de fiabiliser les données avec un processus systématique : chaque nouvelle donnée bénéficie d'une fiche renseignée par l'agent producteur.



294
utilisateurs référencés
sur la plateforme



6
applications métiers
déployées



3
nouvelles applications
métiers en initialisation



92
fiches de métadonnées
créées et mise en ligne

PERSPECTIVES 2026

- Poursuite des développements de nouvelles applications métiers et du chantier Geo-Mobilité engagé avec les services techniques.
- Nouvelles études sur les imports de données via les API de nos partenaires logiciels.
- Organisation de nouvelles sessions de formation au webSIG après les élections municipales, avec une nouvelle version de l'Observatoire du Territoire.

MOYENS 2 agents (2 ETP)

MISSIONS

- Apporter un support logistique, matériel et administratif aux services communautaires
- Participer au développement de la collectivité et à son image, par l'accueil et l'organisation matérielle apportés aux manifestations et événements internes ou externes organisés par la Communauté de Communes
- Gérer la flotte automobile

MOYENS 2 agents (2 ETP)

MISSIONS

- Référencer et traiter les documents d'archive des communes et des services selon les normes archivistiques en vigueur, en lien avec les archives départementales
- Accompagner les communes et les services pour le traitement des archives numériques



LES RESSOURCES NUMÉRIQUES

En 2025, la Communauté de communes Loire Layon Aubance a accéléré la transformation de son système d'information : modernisation des outils métiers, renforcement de la cybersécurité, accompagnement des utilisateurs et mise en œuvre du schéma de mutualisation. Ces actions contribuent à un système d'information plus sécurisé, collaboratif et mieux adapté aux besoins de la Communauté de communes et ses communes.

Modernisation des outils métiers et accompagnement des utilisateurs

La migration des applications Finances et RH vers les solutions Ciril Group constitue une étape clé dans la modernisation des outils de gestion interne.

En parallèle, l'optimisation d'OpenGST a permis d'améliorer : la communication sur les interventions, le pilotage du patrimoine et la fiabilité des données.

L'année a également été marquée par l'accompagnement des utilisateurs : formations ou ateliers à la téléphonie et la visioconférence 3CX, à l'intranet, à OpenGST ou encore à Pytheos, afin d'améliorer les usages numériques au quotidien. La mise à niveau du parc d'impression et l'installation d'un outil de pilotage centralisé complètent ces avancées en offrant un environnement de travail plus cohérent et performant.

Mutualisation et outils collaboratifs

L'année 2025 marque une étape importante avec l'adoption du schéma de mutualisation, qui formalise désormais les relations entre la Communauté de communes et les communes, en particulier sur les enjeux numériques. Ateliers thématiques, conseils flash et campagnes de sensibilisation communes ont structuré cette nouvelle dynamique de coopération.

En lien avec le service communication, un extranet dédié aux élus communautaires et communaux ainsi qu'aux DGS des communes a été déployé en août. Ce nouvel outil vise à faciliter le partage d'informations, renforcer la circulation des ressources et soutenir une collaboration plus fluide entre collectivités.

FOCUS

SÉCURITÉ ET GOUVERNANCE DES DONNÉES

La sécurisation du système d'information s'est fortement intensifiée. Un audit complet des accès et des systèmes a permis de définir un plan d'action cybersécurité et de rédiger la politique de sécurité informatique de la Communauté de communes.

Les campagnes de sensibilisation ont été renforcées et élargies aux communes, favorisant l'adoption de bons réflexes face aux menaces numériques. Parallèlement, le service a travaillé sur la formalisation et l'amélioration continue des processus internes, à travers des revues dédiées visant à fiabiliser les pratiques et structurer la gouvernance des données.

PERSPECTIVES 2026

- Appropriation des nouveaux outils Finances et RH.

- Accompagnement des élus grâce à la montée en puissance de l'extranet.

- Mise en œuvre des actions issues de l'audit cybersécurité et poursuite des campagnes de sensibilisation.

- Lancement d'une étude collective sur les outils d'intelligence artificielle générative afin d'identifier les usages pertinents et d'accompagner les collaborateurs.

- Ouverture d'une réflexion sur l'évolution des outils collaboratifs, de la messagerie et des environnements de travail,

en cohérence avec les enjeux de souveraineté numérique.

- Poursuite de la dynamique de mutualisation avec les communes.

- Renforcement de l'amélioration continue via la généralisation des tableaux de bord et des revues de processus.



12

campagnes de sensibilisation aux cyberattaques réalisées dont 10 pour les communes

99,5%

de disponibilité de l'infrastructure système et réseau

P.27

► La sensibilisation des collaborateurs à la sobriété numérique

► Les mutualisations mises en place pour réduire l'impact environnemental

► L'acquisition de matériel reconditionné



MOYENS
3 agents (2 ETP)

MISSIONS

► Identifier les besoins et enjeux de communication

► Participer à la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de communication interne et externe

► Mettre en œuvre la stratégie de communication et en superviser la coordination et l'évaluation

► Accompagner les élus et les services dans leurs projets de communication

► Garantir la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication

► Organiser la diffusion de l'information et coordonner les actions nécessaires

► Produire des outils, supports et contenus rédactionnels

► Concevoir et organiser des événements

► Assurer et développer les relations publiques



4

magazines

1 946

abonnés Instagram
(+ 822 en un an)

1 882

abonnés Facebook
(+ 221 en un an)

1 890

abonnés sur LinkedIn
(+ 506 en un an)



P.27

► La sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de transitions via l'intranet

LA COMMUNICATION

Face aux multiples transitions – écologiques, numériques, sociétales – le service communication joue un rôle d'accompagnement des habitants, des agents et des acteurs locaux. Sa mission s'articule autour de trois piliers fondamentaux : donner corps et visibilité à l'institution communautaire, fédérer l'ensemble des parties prenantes autour d'une identité partagée, et orchestrer une communication cohérente et collaborative à l'échelle du territoire. À travers ces orientations, le service s'attache à rendre l'action intercommunale plus lisible et plus proche des citoyens, tout en facilitant la compréhension des enjeux contemporains qui transforment notre territoire.

ZOOM

UNE CAMPAGNE QUI BOUSCULE LES IDÉES REÇUES SUR L'INTERCOMMUNALITÉ

Pour promouvoir la conférence « La Communauté de communes au cœur de notre territoire : comprendre pour agir ensemble demain », la Communauté de communes a lancé une campagne de communication volontairement décalée. En prenant le contre-pied des clichés « La Communauté de communes, ça ne sert à rien ? Vous êtes sûrs ? », elle a souhaité interpeller les habitants. Construite autour de situations concrètes du quotidien, les visuels et messages mettent en lumière la réalité des missions d'utilité publique : petite enfance, accompagnement des personnes âgées, voirie, assainissement... Avec un ton direct, accessible et assumé, la campagne rappelle que l'intercommunalité est un acteur



de proximité, engagé et au service du « vivre ensemble ». Son objectif : inviter les citoyens à mieux comprendre l'action communautaire, à venir échanger lors de la conférence et à « agir ensemble » pour leur territoire. Cette démarche vise à rendre l'action communautaire plus visible, plus lisible et plus proche des habitants.

Une identité cohérente et plus lisible

La Communauté de communes a poursuivi son travail d'uniformisation identitaire afin d'améliorer la visibilité de ses services et de rendre l'action intercommunale plus lisible auprès du public. En 2025, ce travail s'est concrétisé par :

- La mise à jour de la signalétique sur l'ensemble des structures petite enfance,
- La création d'une nouvelle signalétique événementielle, permettant une identification claire de la collectivité lors des manifestations internes et externes.

Parallèlement, l'évolution de la charte graphique Loire Layon Aubance a permis d'améliorer la lisibilité de l'offre touristique et culturelle et de renforcer la cohérence territoriale des différents services.

Un extranet pour accompagner les élus

En 2025, un extranet dédié aux élus communautaires, aux élus municipaux et aux DGS a été déployé. Il vise à renforcer l'accès à l'information institutionnelle, faciliter la circulation des documents, soutenir la coopération inter-collectivités et préparer l'accompagnement des futurs élus.

Renforcer l'attractivité employeur

La Communauté de communes a lancé la campagne LinkedIn « Et si c'était vous ? », destinée à valoriser les métiers, les équipes et les opportunités professionnelles au sein de la collectivité. Cette campagne contribue à renforcer la visibilité de

la Communauté de communes auprès des candidats et à attirer de nouveaux profils.



Nouveaux outils pour un territoire plus connecté

L'année 2025 a également été marquée par des développements numériques destinés à mieux informer les habitants et à valoriser les acteurs locaux :

- Mise en ligne d'un annuaire des producteurs locaux,
- Création d'une carte interactive petite enfance, facilitant l'orientation des familles.

Ces nouveaux services contribuent à moderniser la relation avec les usagers tout en renforçant la proximité entre la collectivité, les habitants et les acteurs du territoire.

PERSPECTIVES 2026

Accompagner la transmission des compétences et faciliter la prise de fonction des nouveaux élus.



L'harmonie

LOIRE
LAYON AUBANCE

en mouvement

1 rue Adrien Meslier
49170 Saint-Georges-sur-Loire

02 41 74 93 74

contact@loirelayonaubance.fr

www.loire-layon-aubance.fr

©    Loire Layon Aubance